



Sécurisation des approvisionnements en Peuplier : étude prospective de la ressource française.

Réalisée à la demande de
l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué

par le Conseil National du Peuplier

- Mars 2016 -

**Mise à jour
décembre 2018**



Mise à jour cofinancée par

Cette étude et sa synthèse peuvent être téléchargées sur le site internet du CODIFAB à l'adresse suivante :

<http://www.codifab.fr/actions-collectives/bois/article/securisation-des-approvisionnements-en-peuplier-1633>

Les modifications apportées à la version 2016 dans cette mise à jour de décembre 2018 sont indiquées par le pictogramme



L'emplacement du pictogramme indique l'étendue de la modification :

- en haut de page : toute la page,
- en vis-à-vis d'un titre : tout le texte et les graphiques relatifs à ce titre,
- en regard d'un élément graphique, de paragraphe ou de texte : l'élément lui-même.

Cette étude a été menée à l'initiative de l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC), et financée par le CODIFAB (avec co-financement de France Bois Forêt pour 2018-2019). Elle a été réalisée et rédigée par Emmanuel Naudin pour le Conseil National du Peuplier, avec en particulier le concours d'Eric Paillassa.

Elle s'appuie sur quatre sources d'information :

- une exploitation inédite des données chiffrées existantes,
- des informations issues des entreprises elles-mêmes (enquête)
- des études régionales sur la ressource bois¹,
- l'expertise des principaux spécialistes du Peuplier en France (dont le Comité de pilotage ci-dessous).

Elle a été contrôlée, enrichie, et validée par le Comité de pilotage du Conseil National du Peuplier constitué de messieurs

Gabriel Chazallon (CNP)

Eric Paillassa (CNP/IDF)

Bernard Mourlan (Chambre du Peuplier)

Hervé Drouin (UIPC)

Hubert Villette et Olivier de Lagausie (SIEL)

Eric Vandromme (CNP).

Nous adressons nos remerciements à ces experts qui ont apporté leur connaissance profonde de la filière populicole, ainsi qu'aux personnes interrogées qui ont toutes accepté de consacrer une partie de leur temps à ce travail en répondant à nos questions et en partageant leur expérience.

Emmanuel Naudin – Poitiers – 2016.

Mise à jour de décembre 2018

Depuis la sortie de cette étude prospective en mars 2016, la situation a évolué rapidement.

Les premières tensions sont apparues sur le marché, plus particulièrement sur les bois de qualité. Des entreprises ont commencé à prendre en compte le prochain déficit en prévoyant des adaptations fonctionnelles. Parmi ces entreprises, des acteurs majeurs du panneau contreplaqué installent des sites de déroulage dans le Grand-Est pour pallier au déficit qui commence à apparaître sur la façade ouest.

De plus, les modifications des régions administratives impactent les données disponibles. Ces dernières devenant moins précises géographiquement, il devenait nécessaire de modifier les bassins utilisés dans cette étude pour pouvoir exploiter les nouvelles données.

Enfin, un focus particulier sur l'export était très attendu.

Cette mise à jour prend en compte :

- ⇒ Comme précédemment les surfaces de jeunes peuplements mis à terre par les phénomènes climatiques et non comptabilisées dans l'EAB,
- ⇒ Les nouvelles régions administratives.
- ⇒ Les données EAB 2015, 2016, 2017, et les données export jusqu'à 2017.
- ⇒ Les années de plantation 2015 à 2017 (saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017).

Autre nouveauté : L'étude tient maintenant compte des principaux mouvements de plants entre les régions, en corrigeant le nombre de plants produits par région, à partir de la saison 2011-2012.

Les données sont issues de l'enquête DRAAF Poitou-Charentes (pour 2012 à 2014), et de notre propre enquête pour 2015 à 2017. Merci à ces pépiniéristes pour leur confiance et leur participation à ce travail. Les corrections portent sur les mouvements de 345 500 plants au total (2012-2017), et modifient en conséquence les chiffres et graphiques par bassin (à l'exception de ceux ventilés par cultivars car les mouvements par cultivar ne sont pas disponibles).

Emmanuel Naudin – Décembre 2018



¹ voir § "Eléments de bibliographie" en annexe p. 53

Table des matières

I. Contexte	6
II. Définition des bassins de ressource pour cette étude	7
Rappel des bassins usuels	7
Définition des bassins	7
Localisation des niveaux de production.....	9
III. Structuration de la filière populicole	10
Structuration d'envergure nationale	10
Le Conseil National du Peuplier	10
Autres organisations	11
Groupe de Travail Peuplier IDF	11
Structuration régionale	12
IV. Etat actuel des surfaces populières	13
Approche de la surface globale.....	13
Surface des plantations réalisées.....	14
Surface probable de la peupleraie française et surface réellement gérée	16
Répartition générale	16
Réflexion à partir du volume récolté	17
Synthèse.....	17
Surfaces plantées par cultivar depuis 1996	19
Choix de représentation des cultivars	19
En France.....	19
Par bassin	20
V. Evolution constatée de la récolte et du reboisement	23
Données de base.....	23
Résultats nationaux : récolte, reboisement, taux de reboisement	23
Récolte et reboisement par bassin	25
Evolution de la perte de surface (surface plantée – surface récoltée).....	26
En France.....	26
Par bassin	27
Facteurs explicatifs sur la baisse du taux de reboisement	28
Engagement des pouvoirs publics territoriaux	29
VI. Prospective sur la ressource disponibles	31
Evolution possible du besoin	31
Adéquation entre besoin et ressource : vers un problème d'approvisionnement	32
Synthèse ressource potentielle – besoin probable	32
Face à un besoin supérieur à la disponibilité, dispose-t-on d'autres ressources ?	34
Stock inconnu (pré-1996).....	34
Substitution d'essence	34
Import	34
Conclusion sur l'adéquation entre besoin et ressource	34
Comment réagir ?	35
Le cas des coupes anticipées	35
Ressource future disponible par cultivar	36
Au niveau national	36
Par bassin	38
Ressource potentielle future par usage possible du bois.....	40
Au niveau national	40

Par bassin	41
Détail sur le sciage	42
VII. Enquête : flux et aspects qualitatifs	45
Source des informations	45
Liste des entreprises dont les informations ont été utilisées.....	46
Volumes exploités dans chaque bassin par les entreprises interrogées.....	47
Eléments qualitatifs	47
Certification PEFC.....	47
Taux de reboisement estimé par les entreprises	49
Perception du prochain déficit de bois par les entreprises.....	49
Perception de la charte <i>Merci le Peuplier</i> et des actions des pouvoirs publics	50
Concurrence entre usages du bois, et cas du bois énergie	51
Approche qualitative et quantitative des flux et de leur évolution	53
Evolution de la consommation de bois d'œuvre	53
Evolution des zones d'approvisionnement des entreprises (grume)	53
Types de lots	54
Flux de grumes BO entre les bassins	54
Import	54
Export.....	54
Synthèse des flux entre les 4 bassins et à l'exportation.....	55
Le prix des bois, en relation avec les flux et les aspects structurels.....	57
Prix des bois, coûts de production et concurrence.	57
Cas de prix anormalement bas	58
VIII. L'export de grumes de peuplier	59
Aspects quantitatifs	60
Aspects qualitatifs : situation générale et évolution	62
IX. Conclusion	64
X. ANNEXES	66



I. Contexte

La récolte de peuplier représentait en France 1.1 million de m³ de bois d'œuvre en 2013, soit 23 % de la récolte de bois feuillus en France². La récolte de peuplier est revenue à un niveau plus habituel de 1.3 M m³ en 2014 (24.8 % de la récolte de bois feuillus), et **atteint 1.4 M m³ en 2017 (26.5 % de la récolte feuillue)**.

Les industries majoritairement consommatrices de bois d'œuvre Peuplier sont

- les industries du déroulage (69 %) : emballage léger (37 % du total), et contreplaqué et déroulage pour contreplaqué (32 % du total),
La répartition emballage léger /contreplaqué est donc passée de 59/41 en 2014 à 54/46 en 2017.
- le sciage (31 %) : palettes, caisserie et literie.

Les sous-produits sont essentiellement utilisés pour la pâte à papier et la production d'énergie ainsi que pour le paillage et dans une moindre mesure le panneau de process.

Depuis une vingtaine d'années et pour différentes raisons (structurelles, réglementaires et socio-économiques non détaillées ici), le rythme des replantations est passé de 2.3 millions de plants plantés par an au début des années 1990 à 800 000 plants/an en 2017. Sachant qu'en moyenne 1 plant produira 1 m³ sur 18 ans, le rythme de replantation est devenu très insuffisant pour assurer l'approvisionnement futur des industries de transformation.

Malgré une offre de bois qui reste encore supérieure à la demande, les premiers signes de tensions sur les approvisionnements dans certains bassins se font déjà sentir. Ils sont liés à une moins bonne disponibilité qualitative et quantitative en grumes dans les bassins proches des industries, à un flux de grumes vers l'export (Italie, Espagne), et au grand export (principalement Asie du sud-est, Inde).

De plus, suite à des investissements récents, la demande en peuplier des industries françaises du contreplaqué augmente, et cette hausse devrait se poursuivre dans les deux prochaines années.

Si le rythme de replantation ne se renforce pas, et si une adaptation de la filière Peuplier française n'est pas engagée rapidement, les industries françaises connaîtront de très fortes tensions dans leurs approvisionnements Peuplier à partir d'environ 2023.

Pour tenter d'améliorer le rythme de replantation, de nombreux professionnels de la filière peuplier se mobilisent à travers la Charte nationale *Merci le Peuplier*. Née en 2011 d'une initiative d'industriels et entreprises du nord-ouest de la France, elle est animée par le Conseil National du Peuplier³ qui l'a étendue en avril 2014 à tout le territoire français.

D'après l'UIPC en 2015 : « l'activité Peuplier est en fort développement et concurrencée par l'arrivée massive de contreplaqué Peuplier éco-certifié (FSC) depuis la Chine. Le bon fonctionnement de cette charte, et son extension au niveau national, est essentielle dans la démarche de sécurisation des approvisionnements futurs en peuplier ».

La première version du présent document a permis de disposer d'éléments précis sur l'état de la ressource actuelle et future, afin de permettre aux entreprises (et plus généralement à la filière Peuplier) d'anticiper pour mieux affronter la période de manque de bois qui se dessine. Elle a pu servir également à éclairer les décideurs. Cette mise à jour affine ces éléments et les renforce.

La lettre de mission du CODIFAB au CNP est reproduite en annexe, page 68 et suivante.

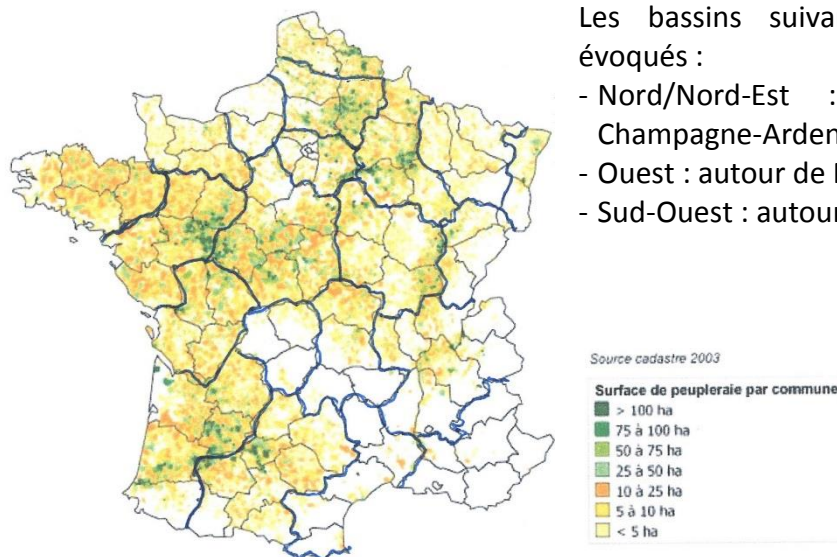
² alors que les peupleraies n'occupent que 1.8 % de la surface feuillue

³ détails sur www.mercilepeuplier.org

II. Définition des bassins de ressource pour cette étude

Rappel des bassins usuels

Répartition des surfaces de peupleraies par commune, d'après le cadastre (source fichier cadastre DGFIP).



Les bassins suivants sont donc usuellement évoqués :

- Nord/Nord-Est : autour de Picardie et Champagne-Ardenne
- Ouest : autour de Pays de la Loire et Centre
- Sud-Ouest : autour d'Aquitaine et Midi-Pyrénées

Définition des bassins

Mais pour cette étude, il était indispensable de définir précisément des bassins d'approvisionnement.

Nous avons donc affiné les bassins de ressource en peuplier selon les critères suivants :

- répartition globale, observée actuellement, des zones d'approvisionnement des entreprises (facteurs socio-économiques),
- recherche de bassins disposant chacun de conditions pédoclimatiques globalement similaires,
- pour certaines régions dont le classement pouvait représenter une éventuelle ambiguïté (par ex. Bourgogne), nous avons tenu compte des aspects liés à la lisibilité et à l'interprétation des chiffres en résultant,
- enfin, les régions à faible production populiicole ont été incorporées aux bassins principaux de production selon les critères précédents. Voir la carte de localisation des niveaux de production, page 9.

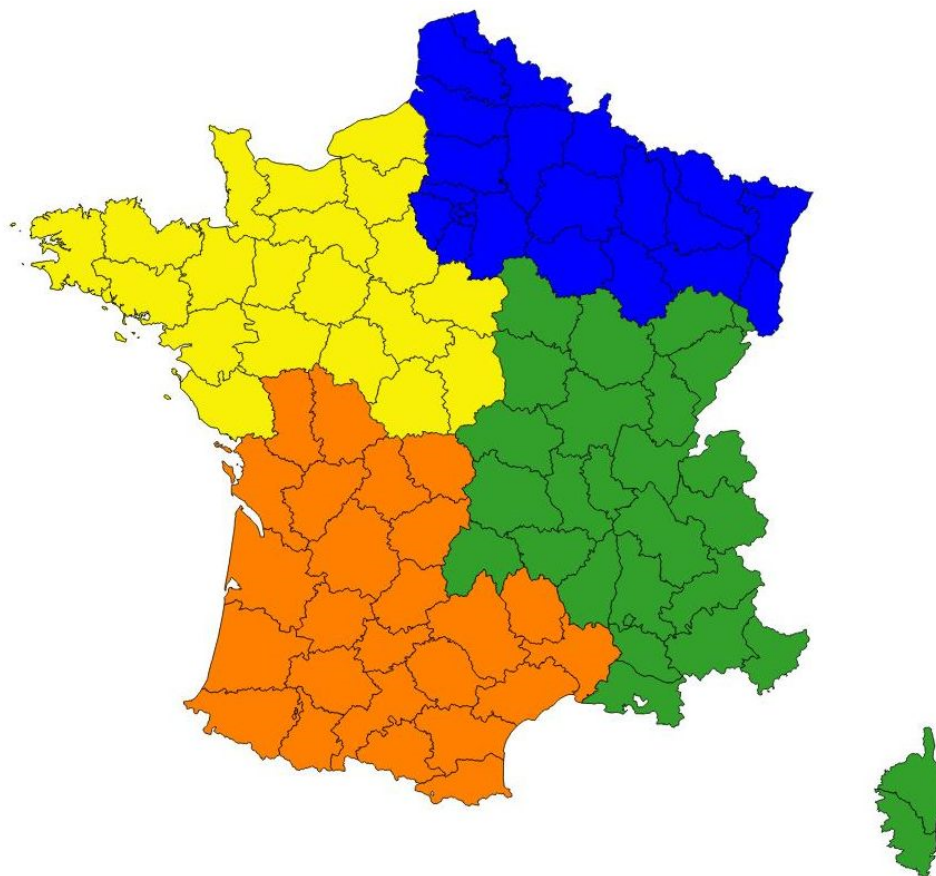
Ce regroupement permet également de respecter, pour certaines régions, l'obligation du secret statistique nécessaire à l'utilisation de données officielles.

Les limites des bassins ont dû être modifiées pour correspondre aux nouvelles régions administratives. Concrètement, la définition des bassins Grand-Ouest et Sud-Ouest a été impactée par le transfert du Poitou-Charentes. C'est la seule modification des bassins, mais indispensable compte tenu de l'importance du peuplier dans cette région.





Définition des bassins utilisés dans cette étude, à partir des critères ci-dessus :



Jaune : **Grand-Ouest** = Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val-de-Loire

Bleu : **Nord/Nord-Est** = Hauts de France, Ile-de-France, Grand-Est
(Nord Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace)




Orange : **Sud-Ouest** = Nouvelle-Aquitaine, Occitanie,
(Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Languedoc-Roussillon)

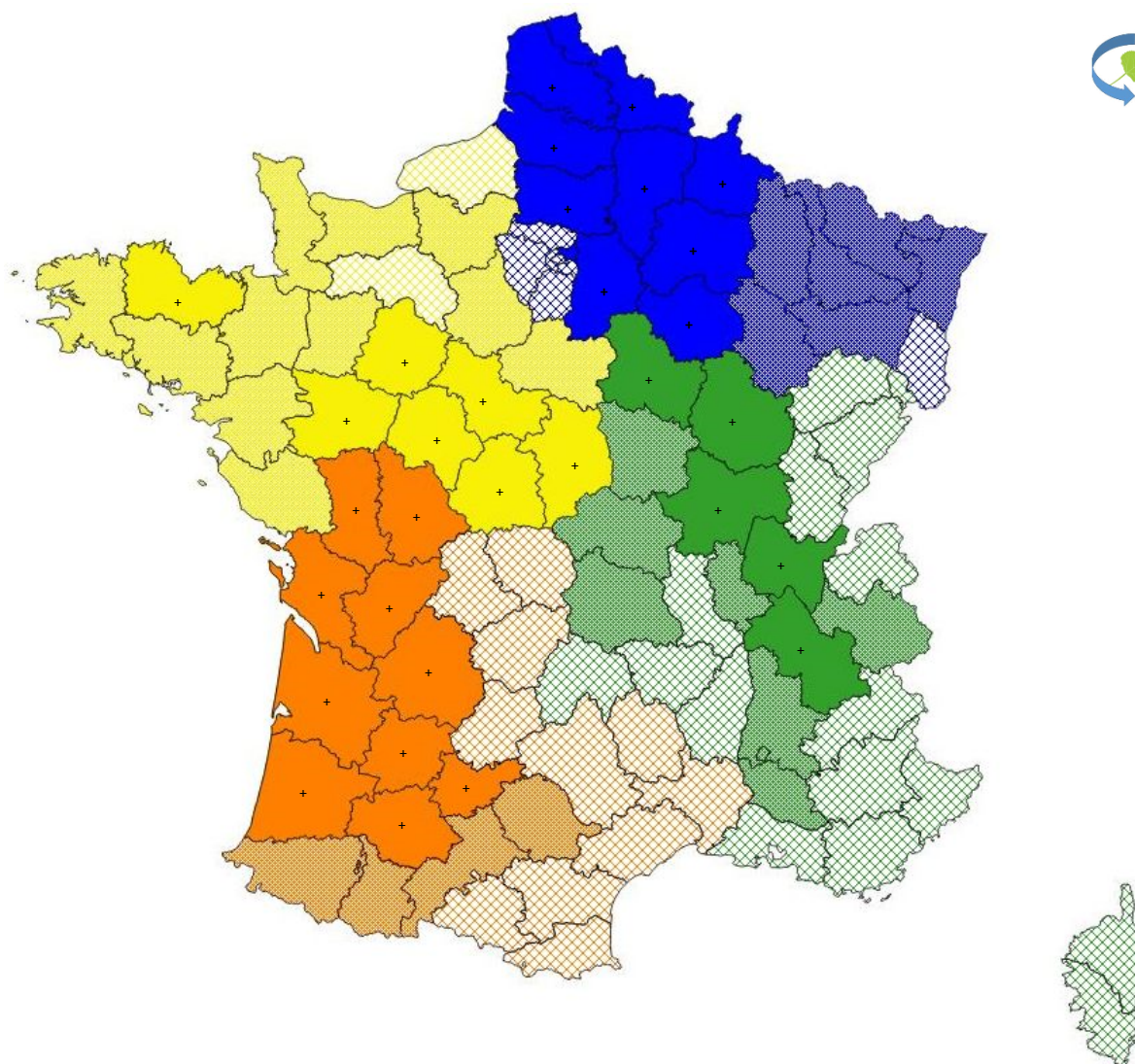
Vert : **Sud-Est** = Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur
(Bourgogne, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Auvergne, PACA)

Localisation des niveaux de production

A l'intérieur de chaque bassin peuvent être identifiés des niveaux de production différents, dépendant à la fois des surfaces populicoles et des conditions stationnelles.

Trois niveaux de production ont été distingués :

- forte (couleur unie et vive, signe +), exemple 
- moyenne (trame plus claire), exemple 
- faible (quadrillage trame pâle) exemple 



Ces distinctions ne seront pas utilisées dans le reste de l'étude, car non pertinentes sur le plan d'une analyse détaillée, mais elles présentent deux intérêts :

- disposer d'une cartographie plus précise de la répartition de la ressource,
- permettre une meilleure interprétation des résultats présentés dans les pages suivantes.

III. Structuration de la filière populicole

Structuration d'envergure nationale

Le Conseil National du Peuplier

Le Conseil National du Peuplier (CNP) est une interprofession représentant la filière populicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes), ainsi que des organismes professionnels et de recherche.

Sous forme d'association loi 1901, il succède à la Commission Nationale du Peuplier qui était gérée par l'Etat et a été dissoute en mai 2004 comme bien d'autres Commissions.

Depuis, ce nouveau CNP n'est pas reconnu officiellement par la Commission Internationale du Peuplier (CIP), qui dépend de la FAO et regroupe les Commissions Nationales du Peuplier de plus de 40 pays, et où chaque commission doit être une émanation de l'État.

Le Conseil National du Peuplier a pour principaux objectifs : l'organisation de la filière populicole, la représentation de la populiculture française en France et à l'international, la connaissance des sylvicultures, l'amélioration de la qualité du bois, la lutte contre les maladies du peuplier, la promotion de l'usage du peuplier, et la gestion durable des peupleraies.



Collèges	Membres	Représentants
1	CNPF Centre national de la propriété forestière	Yannick BOURNAUD
	FPF Forestiers privés de France	vacant
	AVP - Association pour la valorisation du peuplier	Michel FABRE
	Peupliers du Centre Val de Loire	Philippe CADO
	Le Peuplier de Loire	Stéphane CHAUVIRE
	APNA - Association du Peuplier en Nouvelle-Aquitaine	Xavier de COINCY
2	EFF - Experts Forestiers de France	Nicolas BUREAU
	SNPF - Syndicat national des pépiniéristes forestiers	Clément CRETE
	SF3P- Syndicat Forestier des Producteurs de plants de peupliers	Didier CHAZALLON
	UCFF - Union de la coopération forestière française	Gabriel CHAZALLON Pascal DAGOUSSET
	UNEP - Union nationale des entreprises du paysage	Clément CRETE
3	Chambre du Peuplier	Bernard MOURLAN Hervé DROUIN
	SIEL - Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois	Hubert VILLETTE Olivier de LAGAUSIE
	UIPC - Union des industries du panneau contreplaqué	Hervé DROUIN
associé	CNPF-IDF - Institut pour le développement forestier	Eric PAILLASSA
	FCBA - Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement	Alain BERTHELOT
	Université d'Orléans	Aurélien SALLE
	INRA	Catherine BASTIEN
honoraire	-	Eric VANDROMME

Beaucoup des adhérents du CNP traitent seulement en partie du peuplier. Le CNP a donc un rôle "d'ensembliser".

Autres organisations

Les organisations suivantes, nationales, font partie du CNP. Les entreprises qui y adhèrent utilisent souvent une part importante de peuplier :

- le SIEL Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois
- l'UIPC Union des industries du panneau contreplaqué
- la Chambre du Peuplier

Elles ont toutefois des rôles en partie différents et complémentaires : la Chambre du Peuplier est de nature associative et regroupe tous types d'entreprises (exploitants, industriels de divers secteurs) utilisant en tout ou partie le peuplier qui est leur dénominateur commun ; le SIEL et l'UIPC ont des rôles sectoriels pour des entreprises qui sont très spécifiques dans leur activité et qui ont de forts intérêts communs en terme de métiers.

Groupe de Travail Peuplier IDF

Émanation de l'Institut pour le Développement Forestier, ce groupe est constitué de 35 membres (propriétaires, techniciens, entrepreneurs) représentant l'ensemble des régions populicoles. Il est actuellement sous la responsabilité de Yannick Bournaud, assisté par le secrétaire technique Eric Paillassa.

Ce groupe représente la production de bois et met en œuvre le *Réseau Expérimentation Peuplier* national.





Structuration régionale

La plupart des structures suivantes sont représentées au sein du CNP.

Bassin	Région	Association peuplier	
		Président	Animateur
Grand Ouest	Normandie	aucune	
	Bretagne	ADEP Bretagne Jean-François Courcoux	Samuel Leport (Chambre d'agriculture 56) Eric Sinou (CRPF)
	Pays de la Loire	Peuplier de Loire Stéphane Chauvire	Landry Robin (CRPF) Jean-Jacques Jemin (CRPF)
	Centre Val de Loire et	Peuplier Centre Val de Loire Philippe Cado	Bruno Jacquet (CRPF)
Nord Nord-Est	Ile-de-France	CETEF de l'Indre Marc de Dreuille	
	Hauts-de-France	Association Peuplier Nord Pas de Calais Picardie Bruno Piret	Clémence Besnard (CRPF)
	Grand Est	aucune mais il existe une Commission "peuplier" au sein de l'interprofession Valeurs Bois	Nicolas Vanderheeren (CRPF)
Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine	APNA Association du Peuplier en Nouvelle-Aquitaine Xavier de Coincy	Hervé Lemaire (APNA - CRPF) Alain Rousset (CRPF)
		AVP Association pour la valorisation du Peuplier Michel Fabre	
	Occitanie	Cetef Garonnais Michel Morel	Johann Hübele (CRPF)
Sud-Est	Bourgogne Franche-Comté	aucune	
	Auvergne Rhône-Alpes	aucune	
	PACA	sans objet	

Il existe naturellement d'autres personnes compétentes en production peuplier, dont certaines font partie du groupe de travail Peuplier IDF. Nous ne citons ici que celles intervenant au niveau de ces composantes régionales structurantes.

IV. Etat actuel des surfaces populières

Approche de la surface globale

La ressource actuelle est mal connue. On dispose de plusieurs sources d'informations, chacune ayant ses propres limites :

- Le cadastre (parcelles notées "BP" pour "bois peuplier"), avec un faible degré de fiabilité car les déclarations de changement de nature de culture ne sont pas toujours faites.
- L'IFN avec deux méthodes :
 - la méthode statistique (méthode "classique"), avec un taux d'incertitude élevé malgré le sur-échantillonnage (par rapport aux autres essences) pratiqué pour le peuplier,
 - la BD Forêt 2 : cartographie à partir de l'interprétation de photos aériennes, intéressante, mais actuellement toujours pas terminée malgré des débuts en 2005.
- Agreste (Teruti-Lucas)
- L'évaluation à partir des statistiques de vente de plants, fiable, avec depuis 1996 une ventilation des ventes par cultivar.

La rotation rapide du peuplier, avec des parcelles pouvant changer de nature de culture en fin de rotation, élève la difficulté.

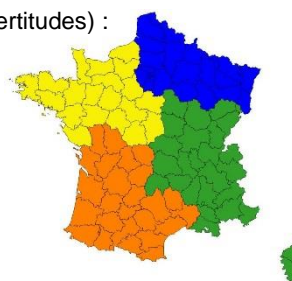
Des méthodes d'analyse des surfaces par satellites sont à l'étude. Cette piste représente un espoir important pour le suivi régulier et rapide des peupleraies, dont ont besoin les professionnels de cette filière.

Source	Surface	Incertitude
Cadastre 2016	234 000 ha	Inconnue mais élevée. Surface probablement surestimée.
IFN méthode statistique ⁴	170 000 ha ⁵	± 18 000 ha donc entre 152 000 ha et 188 000 ha
IFN BD Forêt 2	206 751 ha	Les données sont complètes (images analysées allant de 2004 à 2015). Mais <u>l'étalement des mesures, dans un contexte de déficit annuel marqué de reboisement, implique une surestimation du résultat.</u>
Teruti-Lucas 2014 ⁶	193 000 ha	± 14 850 ha ⁷ donc entre 178 000 ha et 208 000 ha



D'après Teruti-Lucas 2014 (voir note 7 en bas de page sur les incertitudes) :

Bassin	Surface (ha)	%
Grand Ouest	59 890	30
Nord Nord-Est	60 431	32
Sud-Ouest	53 438	24
Sud-Est	27 240	14
Total	193 073	100



⁴ Source : site internet IFN, tableaux personnalisés. Voir annexe page 11.

⁵ Entre la période [2009-2013] et la période [2012-2016], la perte est de 9 000 ha, ce qui est assez proche de nos propres évaluations (Cf. p. En France26)

⁶ Agreste, mars 2015. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/l-utilisation-du-territoire-en-10938>

⁷ Le demi-intervalle de confiance est de 8 % au niveau national. Mais au niveau des régions il varie entre 22 % et 40 % pour les régions les plus populières, et entre 50 et 100 % pour les régions moins populières.

Aucune information sur les classes d'âge n'est disponible dans les données ci-dessus.



La surface de la peupleraie française serait donc comprise entre 235 000 ha et 152 000 ha, mais en prenant en compte l'ensemble des données disponibles quantitatives et qualitatives, **on peut estimer à dire d'expert que la surface actuelle est probablement voisine de 200 000 ha.**



Face à cette difficulté pour la filière de connaître et suivre la ressource, le Conseil National du Peuplier a lancé fin 2017 une étude "télédétection" (thèse menée au sein de l'UMR Dynafor) qui devrait permettre de disposer à partir de 2020 d'un suivi annuel de la ressource peuplier.

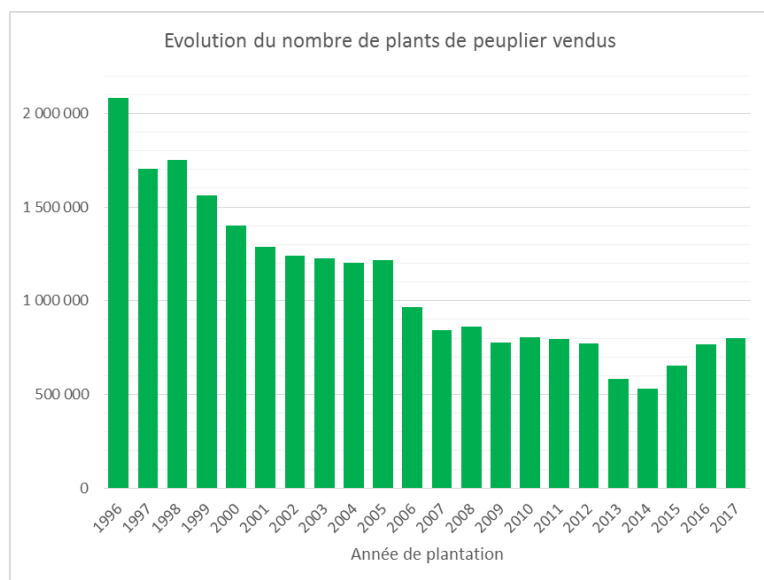
En attendant, les chiffres ci-dessus, avec l'incertitude forte sur la surface ainsi que l'absence d'information sur la répartition des classes d'âge, ne permettent pas d'évaluer le volume sur pied ni de faire de prospective.

En revanche, on dispose d'une excellente connaissance des plantations réalisées depuis 1996 (Cf. § ci-dessous) sur laquelle s'appuiera cette étude prospective, tout en prenant en compte l'existence d'un stock pré-1996 mal connu (en surface et en qualité) et périssable.

Surface des plantations réalisées

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt réalise une enquête annuelle "Statistique sur la production et la vente de plants forestiers en pépinière". Depuis 1996, cette enquête ventile ces ventes par cultivars.

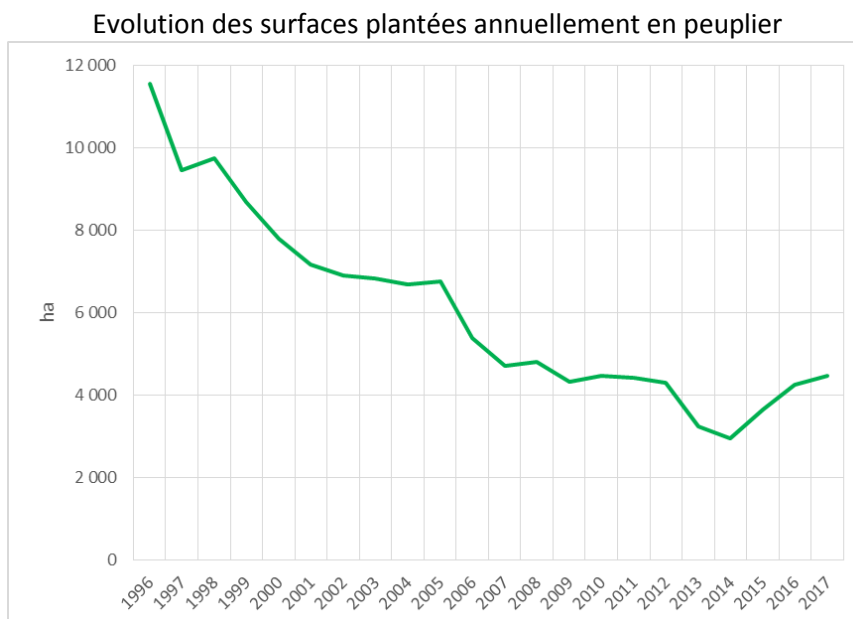
Celle-ci, dite souvent "enquête pépinières", permet de disposer de données fiables et régulières sur le nombre de plants de peupliers⁸ vendus par les pépiniéristes, en France.



Or en ce qui concerne le peuplier, il est possible de convertir des nombres de plants en surface : une densité de 185 tiges/ha est une moyenne fiable de calcul à l'échelle de notre territoire national.

⁸ Contrairement à de nombreuses autres essences, les ventes de plants de peuplier en pépinières représentent fidèlement les surfaces renouvelées et boisées car le peuplier est uniquement planté et à des densités parfaitement connues.

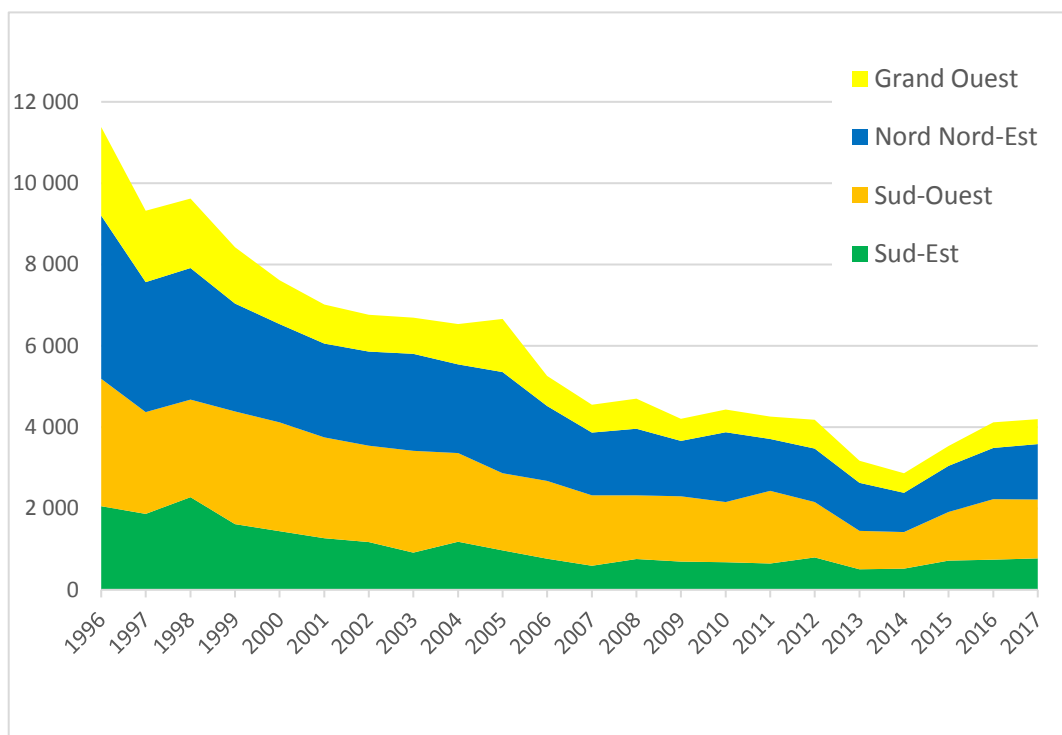
Néanmoins, **toutes les données ci-après sont basées sur les densités couramment utilisées dans chaque région. Elles sont donc précises.**



Nous verrons plus loin que cette remontée des surfaces plantées est positive pour la filière mais qu'elle est très loin de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins.

La surface totale reboisée (le plus souvent) ou boisée, de 1996 à 2017 (années d'exploitation 1995 à 2016, saisons de plantation 1995-1996 à 2016-2017), est de 129 530 ha.

Détail par bassin :

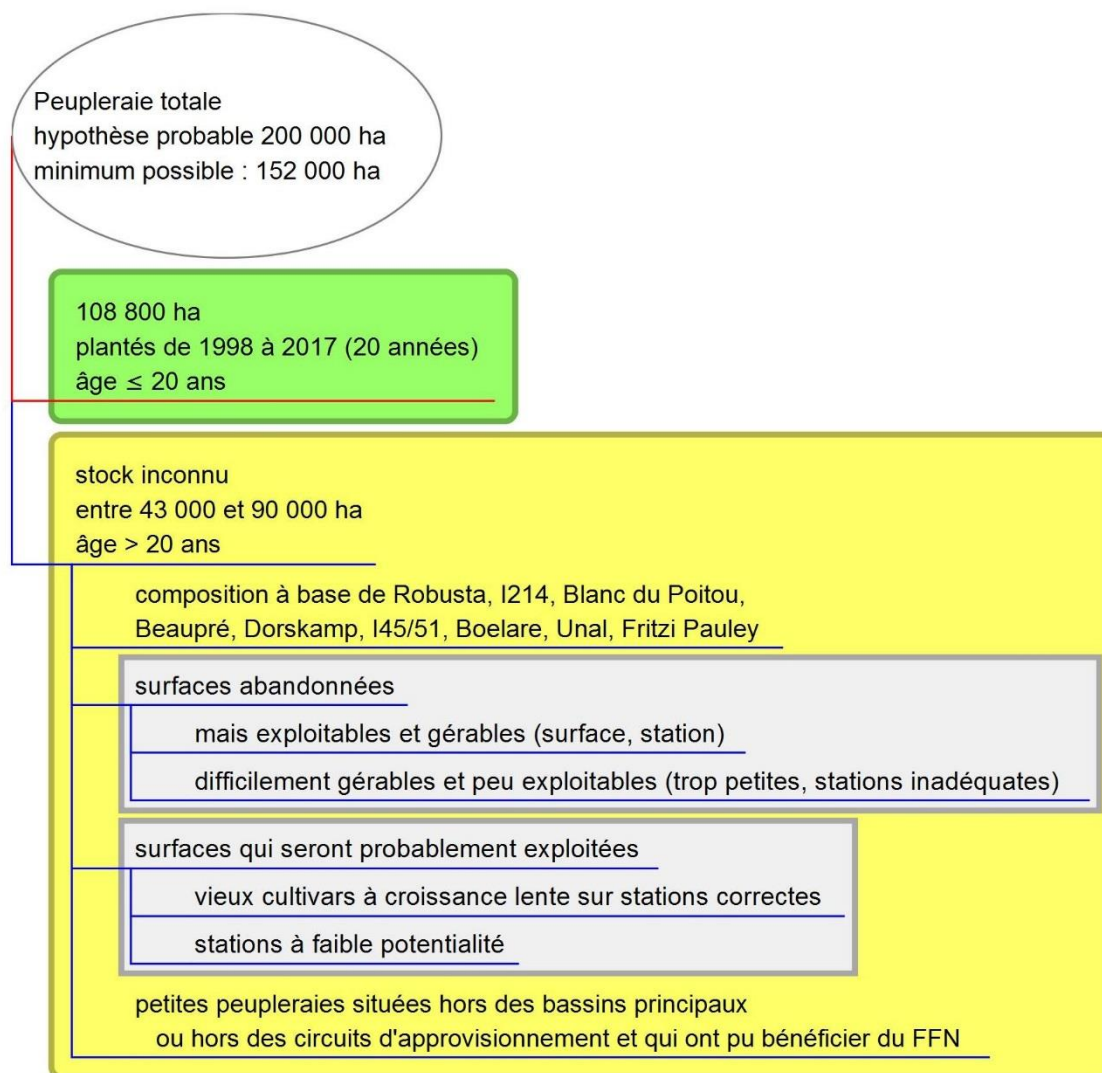




Surface probable de la peupleraie française et surface réellement gérée

Répartition générale

A partir des informations précédentes, on peut tirer la représentation suivante :



Sur ces 200 000 ha de peupleraie, quelle est la surface réellement et régulièrement gérée - autrement dit la surface réellement productive en bois potentiellement de qualité ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question faute d'informations quantifiées et fiables. Mais on peut néanmoins donner quelques pistes de réflexion.

Réflexion à partir du volume récolté

A simple titre de point de repère, 1.5 M m³/an BO pourraient être produits par environ 140 000 ha⁹ gérés activement.

Mais une surface supplémentaire est indispensable pour absorber les aléas de production (accidents climatiques, répartition des classes d'âge etc.), et aussi les possibles erreurs de plantation (inadéquation cultivar – station).

La surface nécessaire de peupleraie gérée pourrait ainsi se situer aux environs de 160 000 ha pour une récolte annuelle de 1,5 M m³.

Synthèse

La surface gérée étant aujourd'hui, évaluée à 109 000 ha, le déficit de peupleraies gérées, par rapport au besoin de matière, pourrait donc être de l'ordre de 50 000 ha dans les prochaines années (surface totale).

A noter que les chiffres obtenus par cette approche "surface" sont cohérents avec ceux des pages 32 et suivantes.



L'évolution de la surface effectivement gérée dépendra :

- du marché (prix des bois), avec toutes ses composantes économiques nationales (prix des produits, charges sociales etc.),
- de composantes socio-structurelles (taille des parcelles, changements de générations...),
- de l'implication des entreprises dans *Merçi le Peuplier*, en tant que source de motivation et de reconnaissance pour les populiculteurs ainsi que de valorisation de l'image du Peuplier,
- de l'implication des pouvoirs publics (appui à la filière, rôle réglementaire, orientations structurelles),
- éventuellement de la présence et de la capacité d'investisseurs à acheter et regrouper des parcelles en vue d'une populiculture suivie.

(voir aussi la représentation schématique des freins, page 28)

⁹ 220 m³/ ha, rotation 18 ans, perte 10 %

Surfaces plantées par cultivar depuis 1996

Choix de représentation des cultivars

Compte tenu du nombre élevé de cultivars, des regroupements ont été réalisés selon des critères génétiques, mais aussi chronologiques (anciens/nouveaux cultivars).

On tient compte ainsi des performances en terme de productivité, de forme, et probablement de qualité du bois. L'importance en surface a aussi été prise en compte.

Ces regroupements permettent de synthétiser les résultats tout en conservant le maximum d'information pertinente.

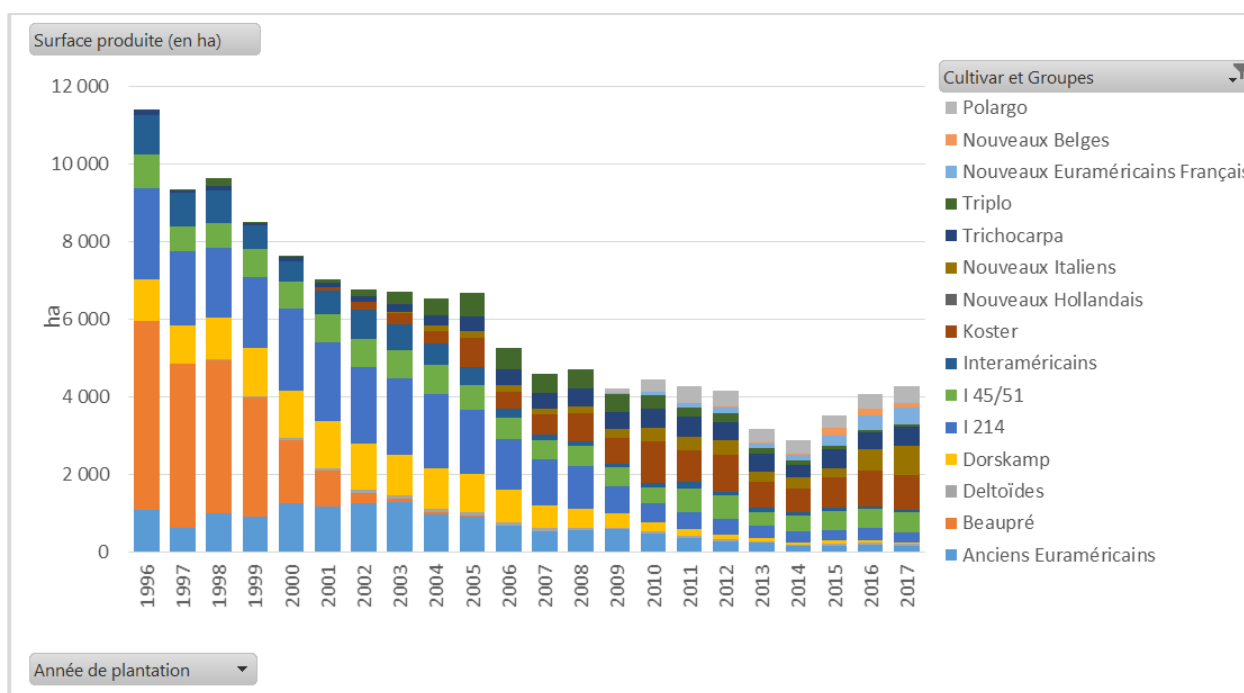
Les regroupements sont les suivants :

- Trichocarpa : Fritzi-Pauley, Trichobel, peupliers baumiers
- Nouveaux Italiens : A4A, AF2, AF8, Aleramo, Brenta, Diva, Lambro, Mella, Moletto, Moncalvo, Monviso, Soligo, Taro, Tucano
- Nouveaux euraméricains français : Albelo, Dano, Degrosso, Garo, Rona
- Nouveaux Belges : Bakan, Muur, Oudenberg, Skado, Vesten
- Interaméricains : Boelare, Donk, Hazendans, Hoogvorst, Hunnegem, Raspalje, Unal
- Deltoïdes : Alcinde, Carolin, Delgas, Dellinois, Delrive, Delvignac, Dvina, Lena, Lux, Onda
- Anciens euraméricains : Blanc de Garonne, Blanc du Poitou, Boccalari, Cappa Bigliona, Flevo, Gaver, Ghoy, Hees, Isières, Kopecky, Luisa Avanzo, Pannonia, Rajane, Robusta, San Martino, Tardif de Champ, Vereecken, Villafranca

Cultivars non regroupés : Beaupré, Dorskamp, I214, I 45/51, Koster, Polargo, Triplo.



En France



On peut noter l'arrêt de plantation du **Beaupré** à partir de 2002/2003, ainsi que la diminution forte des plantations de **I214** depuis 7-8 ans.

La diminution des plantations de **I214** est le résultat de sa vulnérabilité importante face au puceron lanigère.

Dans un contexte de chute des reboisements, il est indispensable d'éviter au maximum toute situation pouvant accentuer la démotivation des populeculteurs et la perte de surfaces productives.



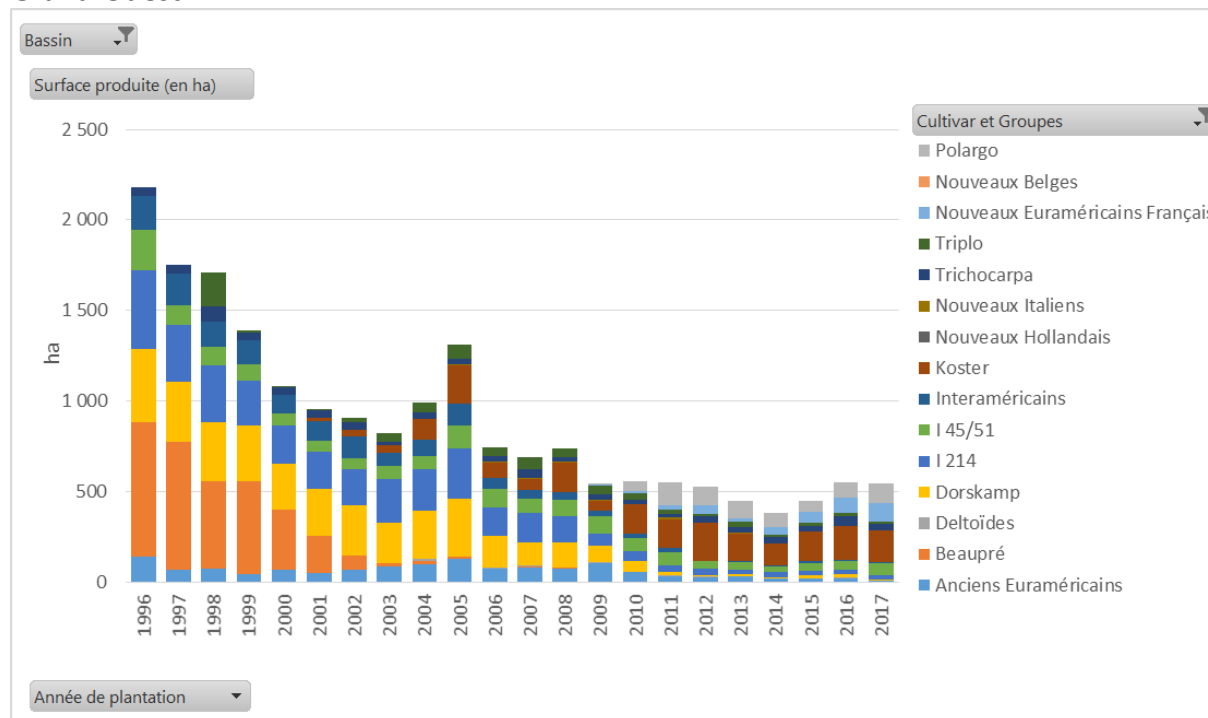
Par bassin



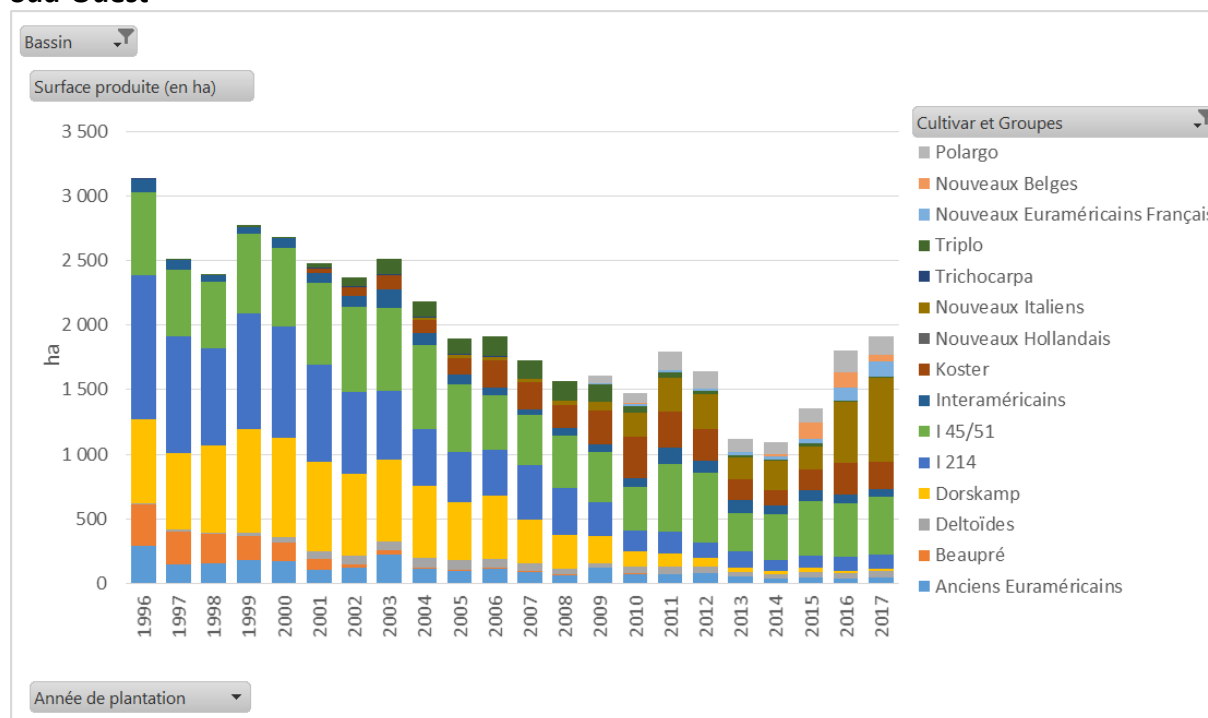
Attention : les échelles des ordonnées (surfaces) sont adaptées à chaque bassin pour disposer d'une bonne lisibilité.

Ces données issues de l'enquête "pépinières" ne tiennent pas compte des mouvements de plants (données non disponibles - Cf. p.3)

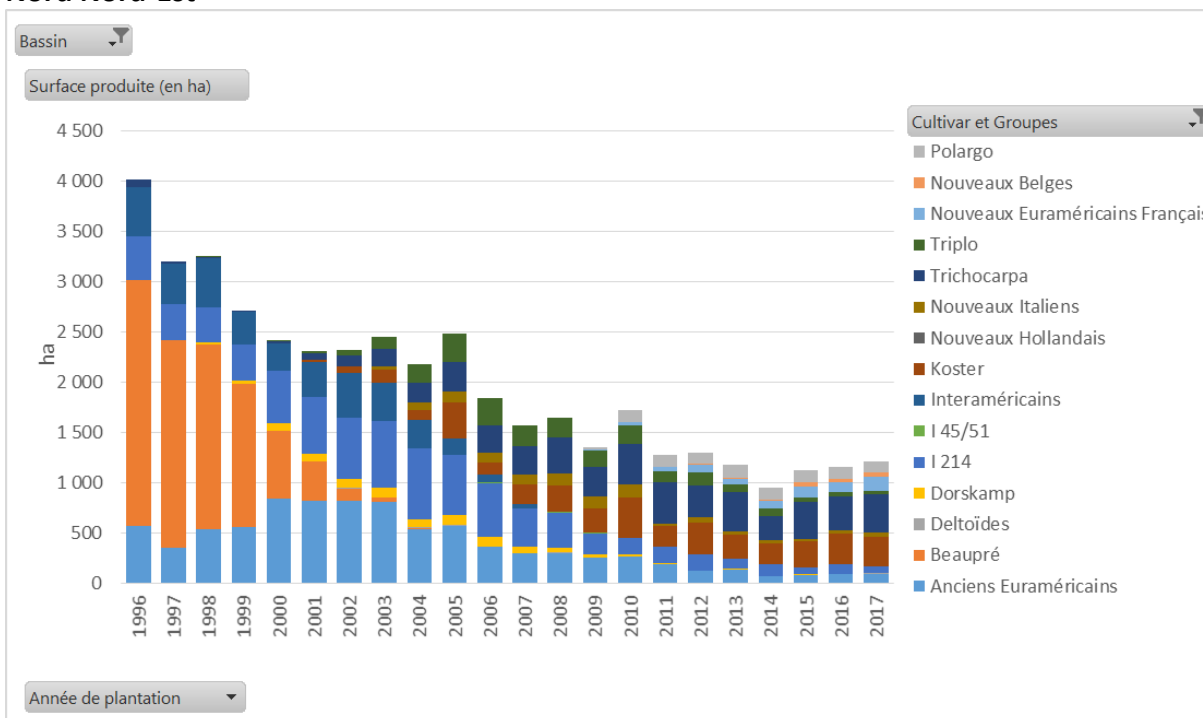
Grand-Ouest



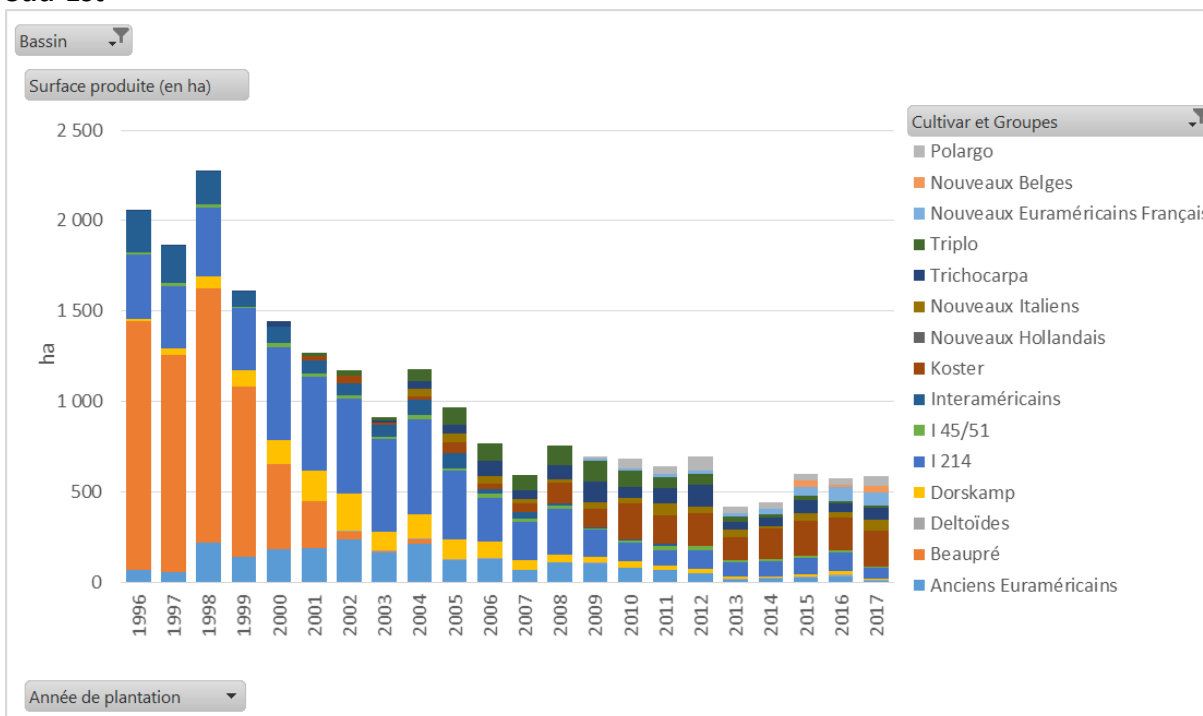
Sud-Ouest



Nord Nord-Est



Sud-Est



V. Evolution constatée de la récolte et du reboisement

Données de base

En ce qui concerne le peuplier, il est simple de convertir des nombres de plants et des volumes en surface. L'EAB et l'enquête "pépinières" permettent de disposer de données fiables et régulières sur les volumes récoltés et sur le nombre de plants vendus, en France.

Surfaces libérées Les surfaces récoltées sont calculées d'après les volumes issus de l'EAB. En réalité, pour disposer d'une vision complète, il faut ajouter les surfaces de peupleraies exploitées mais non comprises dans l'EAB (car ne portant que peu ou pas de volume de bois) et reboisées ou susceptibles de l'être. C'est ainsi le cas des jeunes peupleraies touchées notamment en Aquitaine et Midi-Pyrénées en 2009 par la tempête Klaus, et en Poitou-Charentes par le derecho de 2013.

Surfaces plantées Elles sont fondées sur les résultats de l'enquête "pépinières". Pour cette mise à jour de l'étude, nous avons corrigé les résultats de cette enquête pépinière par les principaux mouvements de plants entre les bassins depuis la saison 2011-2012.

Précision Dans cette étude, les surfaces sont calculées région par région avec les données locales (densité moyenne et volume moyen).

Convention récolte/plantation Le délai entre la fin d'exploitation et le reboisement peut varier entre quelques mois et parfois 2 ans, mais **il est réaliste de mettre en regard la récolte de l'année N-1 avec les données de plantation de l'année N.**

Par exemple : la saison de plantation 2016-2017 (année de plantation 2017) sera placée en regard de l'année d'exploitation 2016.

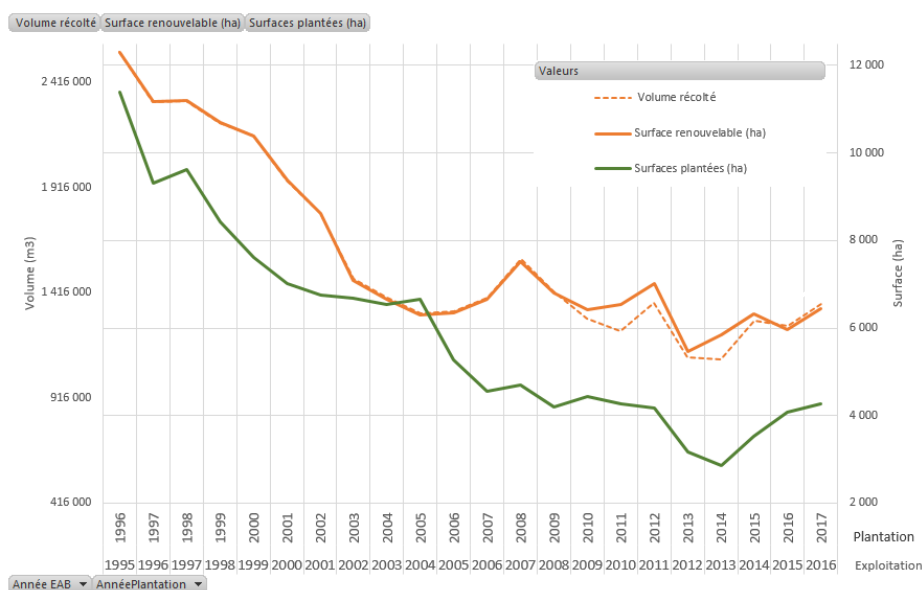
C'est ce qui sera fait dans le reste de l'étude.

Résultats nationaux : récolte, reboisement, taux de reboisement

Le niveau de récolte est relativement stable depuis environ une décennie, évoluant autour de 1.3 M m³/an, soit 5 900 ha récoltés par an **et actuellement en augmentation**. Le niveau plus faible de ces toutes dernières années (2012 et 2013) semble essentiellement lié à la crise économique.

Ci-contre :

- Volume récolté (EAB)
- Surfaces populicoles libérées l'année N-1 (EAB + accidents climatiques)
- Plantations et reboisements réalisés l'hiver suivant (année N).





La hausse du nombre de plants de peupliers vendus depuis la saison 2014-2015 est un élément positif. S'il s'agit d'un facteur d'espoir et constitue un appel d'air pour les pépiniéristes, il faut aussi constater que cette augmentation suit presque mécaniquement la hausse de récolte. On verra ci-dessous qu'il y a également une part encourageante de reprise du reboisement.

L'augmentation actuelle et prévue du niveau de récolte, combinée à une hausse du prix des bois et au développement d'actions en faveur du reboisement (*Merci le Peuplier*, pouvoirs publics...) devrait aboutir à un accroissement du nombre de plants vendus au fil des prochaines années. Cet accroissement sera encore plus important si le taux de reboisement (ci-dessous) s'améliore. Ceci ne sera possible que si les pépiniéristes sont chaque année en mesure de répondre aux besoins.

Le rythme de reboisement est resté globalement à 90 % pendant une décennie (entre 1.6 et 1.2 M plants). Il s'est ensuite fortement dégradé à partir de 2005/2006.

Concrètement, entre 2006 et 2017, 77 300 ha ont été récoltés ou mis à terre mais 49 500 ha ont été reboisés, soit un taux de reboisement moyen sur la période de 64 %.

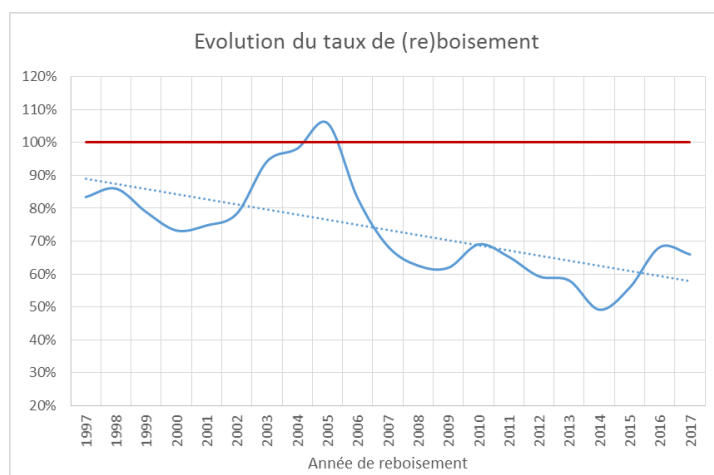
Seulement 49 % des surfaces récoltées en 2013 ont été reboisées en 2014.

Sur la période 2008-2017, le taux de reboisement est de 61 % ce qui est trop peu.

L'amélioration du taux de reboisement entre 2014 et 2016-2017 peut s'expliquer à la fois par des reports de plantation des années précédentes dues à des conditions climatiques peu propices, et peut-être aussi – d'après des témoignages d'entreprises - à l'action de la charte *Merci le Peuplier* soit directement, soit par les messages positifs qu'elle contribue à mettre en place ou à développer.

Cette amélioration est une excellente nouvelle, puisque le taux de reboisement est passé à 66 % en 2017 (exploitations de 2016).

Mais la tendance lourde reste qu'aujourd'hui en France, un hectare sur trois n'est pas reboisé.

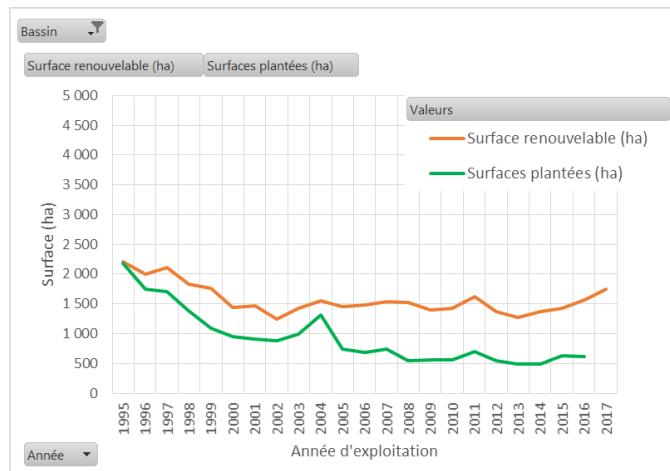


Récolte et reboisement par bassin

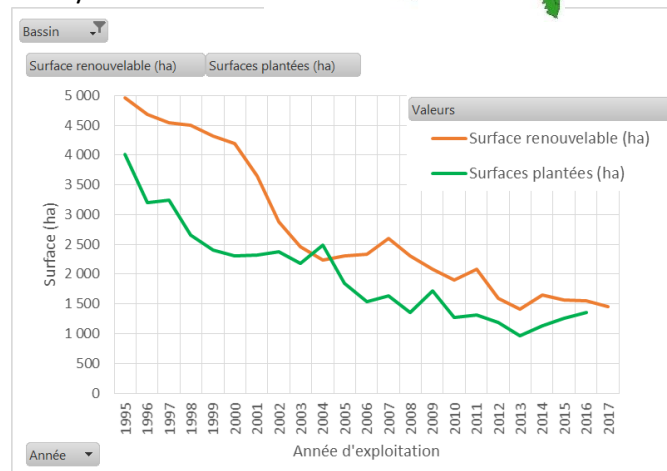
(voir aussi perception par les entreprises, p. 47)



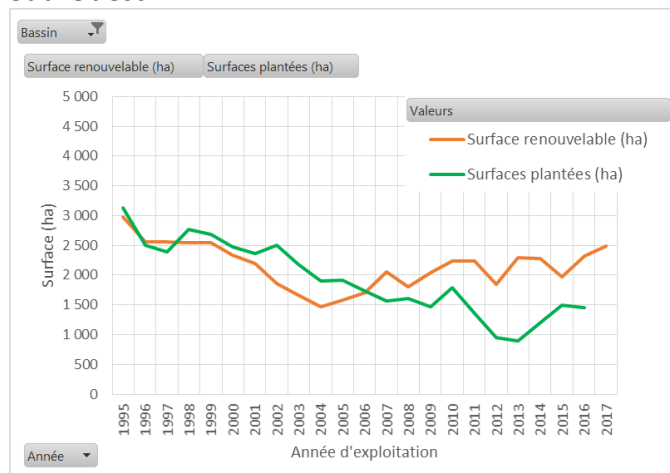
Grand-Ouest



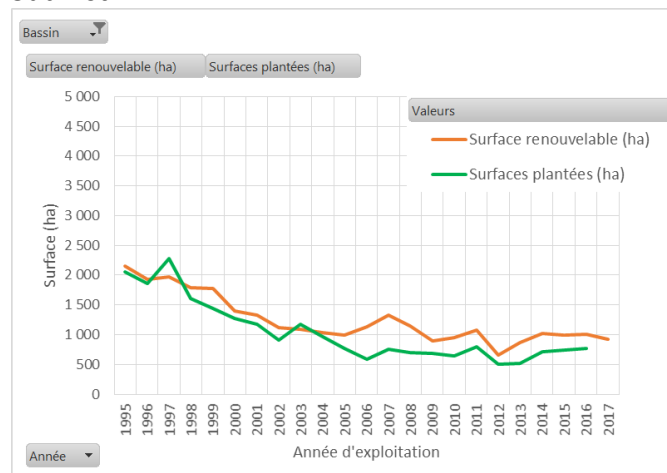
Nord/Nord-Est



Sud-Ouest

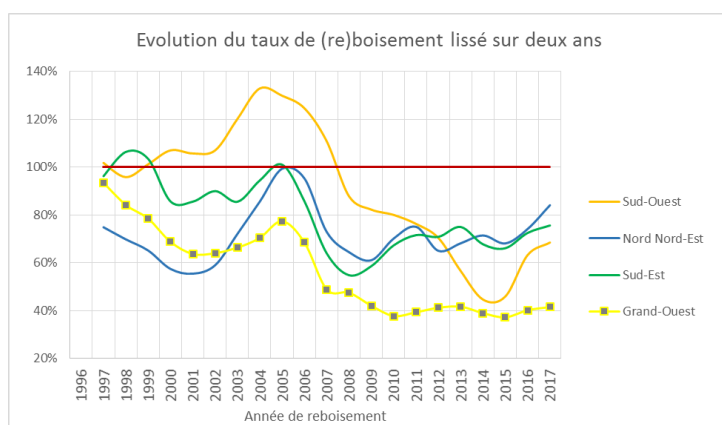


Sud-Est



La tendance à la baisse des reboisements se retrouve dans chaque bassin. C'est également vrai par région administrative.

Cela confirme les observations qualitatives des organisations professionnelles et des entreprises de toutes les régions.



Dans le bassin Grand-Ouest, le taux de reboisement est inférieur à la moyenne nationale puisque qu'il y atteint environ 40 % depuis 2010 : moins d'une parcelle sur deux y est reboisée ces huit dernières années. Ceci explique en partie pourquoi la charte *Merci le Peuplier* est née.

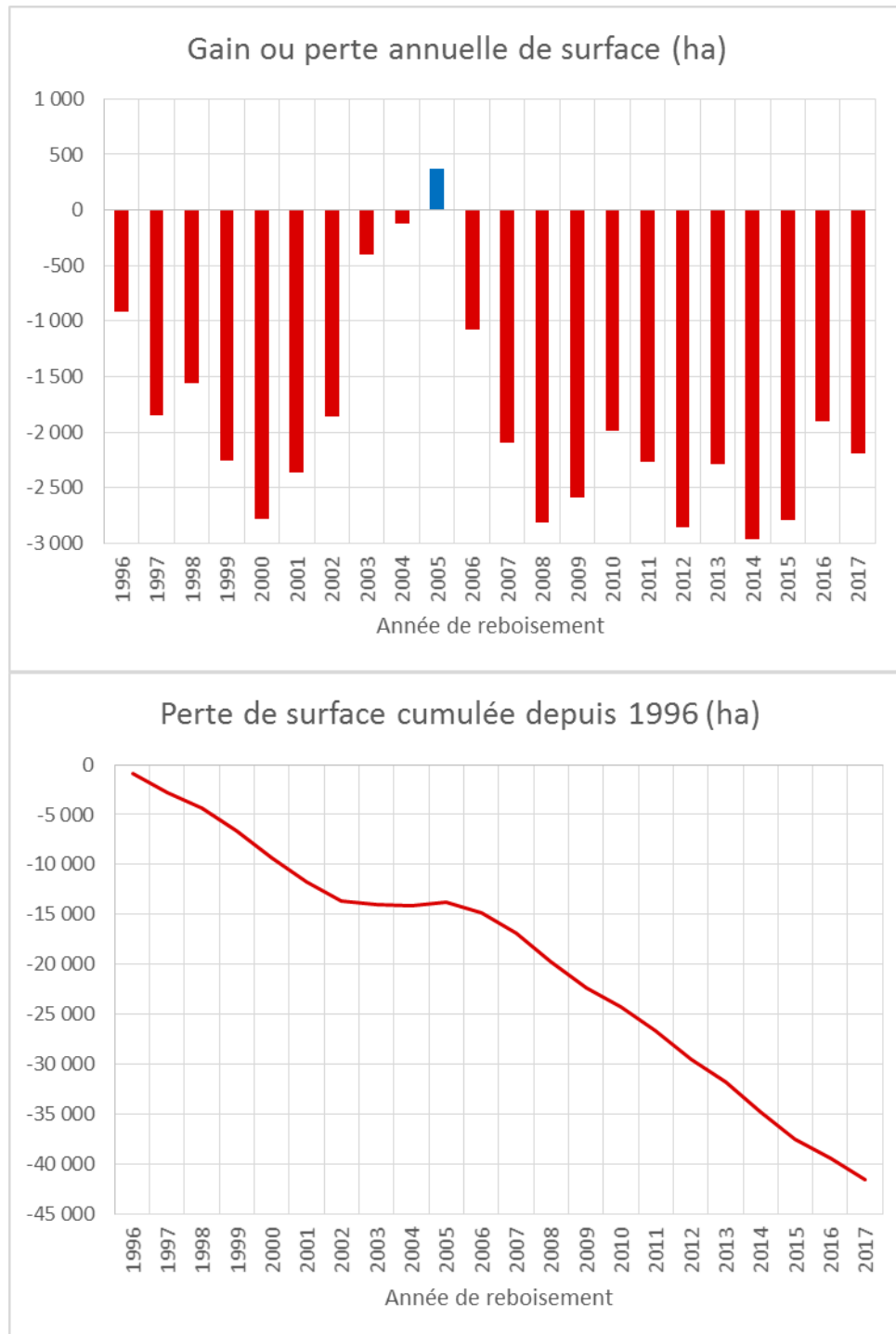
Même dans le bassin Sud-Ouest, et même en Aquitaine où les conditions sont probablement les meilleures (sur les critères de stations, prix des bois sur pied, tradition populicole, parcellaire), on observe une nette érosion des reboisements.

Evolution de la perte de surface (surface plantée – surface récoltée)

La précision des surfaces libérées a été améliorée dans cette mise à jour 2018 en utilisant des données régionales. Cette précision accrue montre que la perte de surface affichée en 2016 était sous-estimée de 6 à 7 %, ce qui explique le différentiel flagrant avec l'ancienne version de ces graphiques.

Par ailleurs, par souci de lisibilité interne au document, les graphiques de cette section sont en référence à l'année de reboisement (contrairement à la version 2016 qui affichait les années d'exploitation).

En France

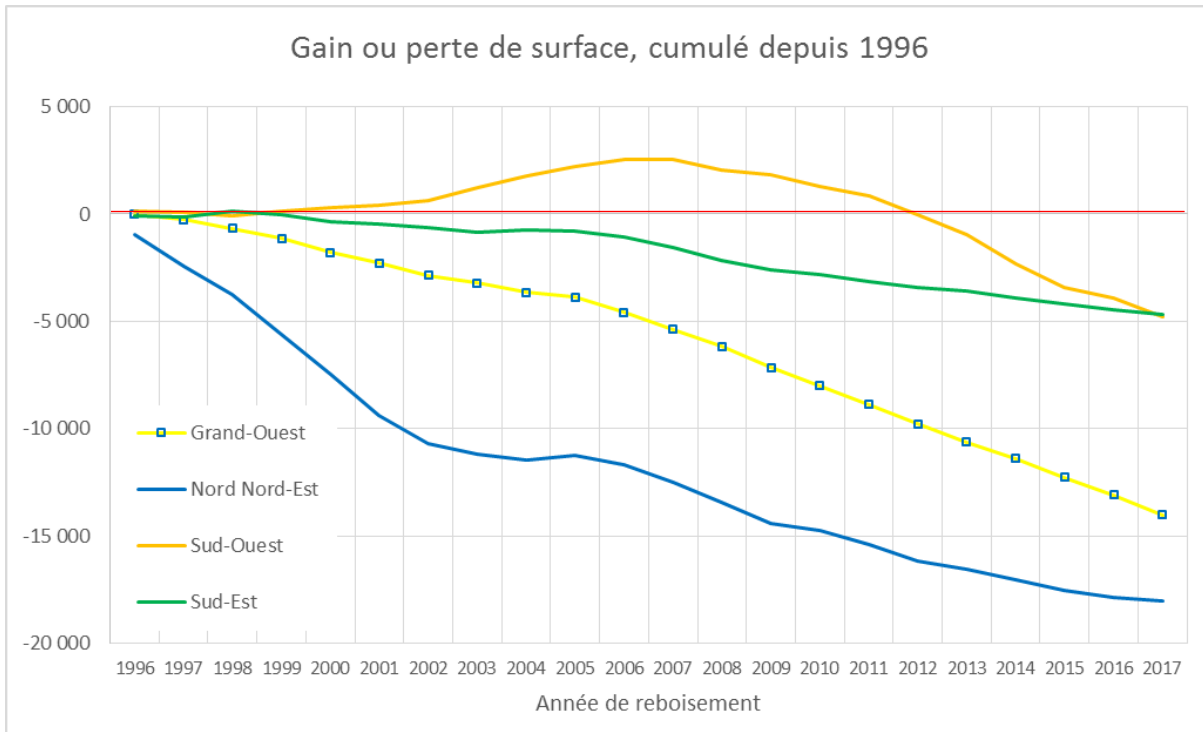
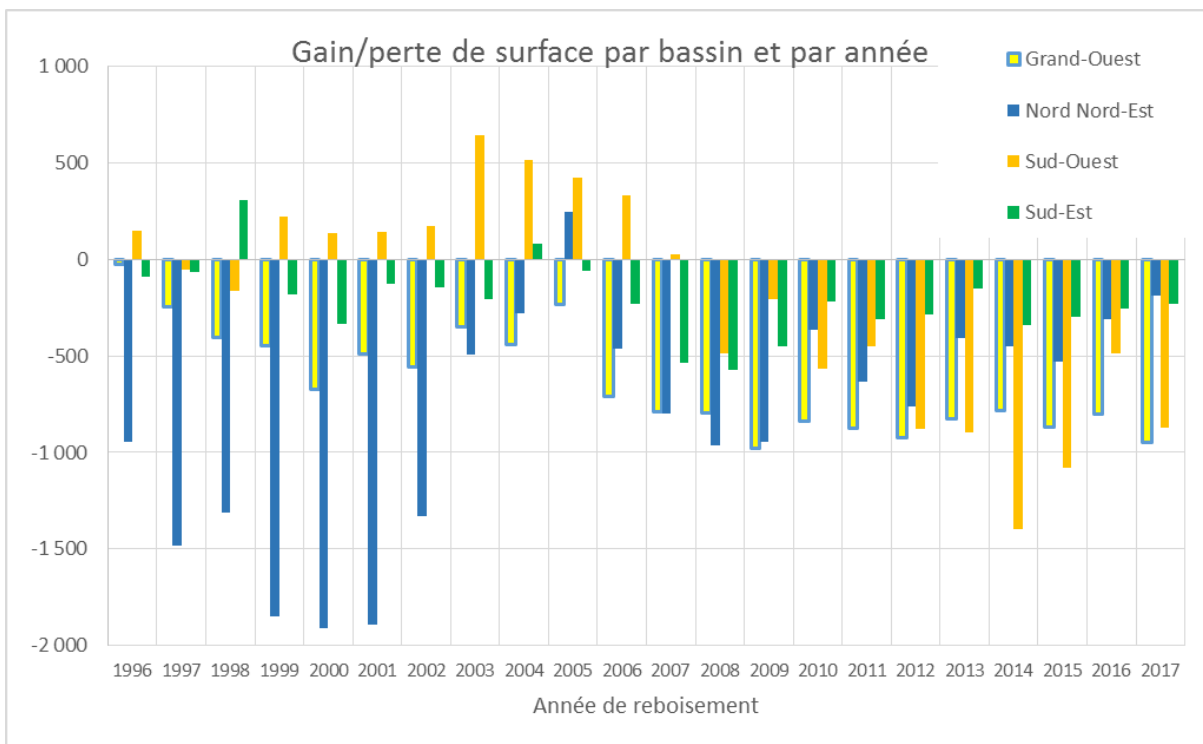


En 22 ans, sur les seules surfaces exploitées, la perte de surface est de 41 600 ha. Cela équivaut à une perte moyenne 1890 ha/an, soit une production moyenne de 416 000 m³/an.

La perte de surface totale, incluant les peupleraies abandonnées, est en réalité supérieure.



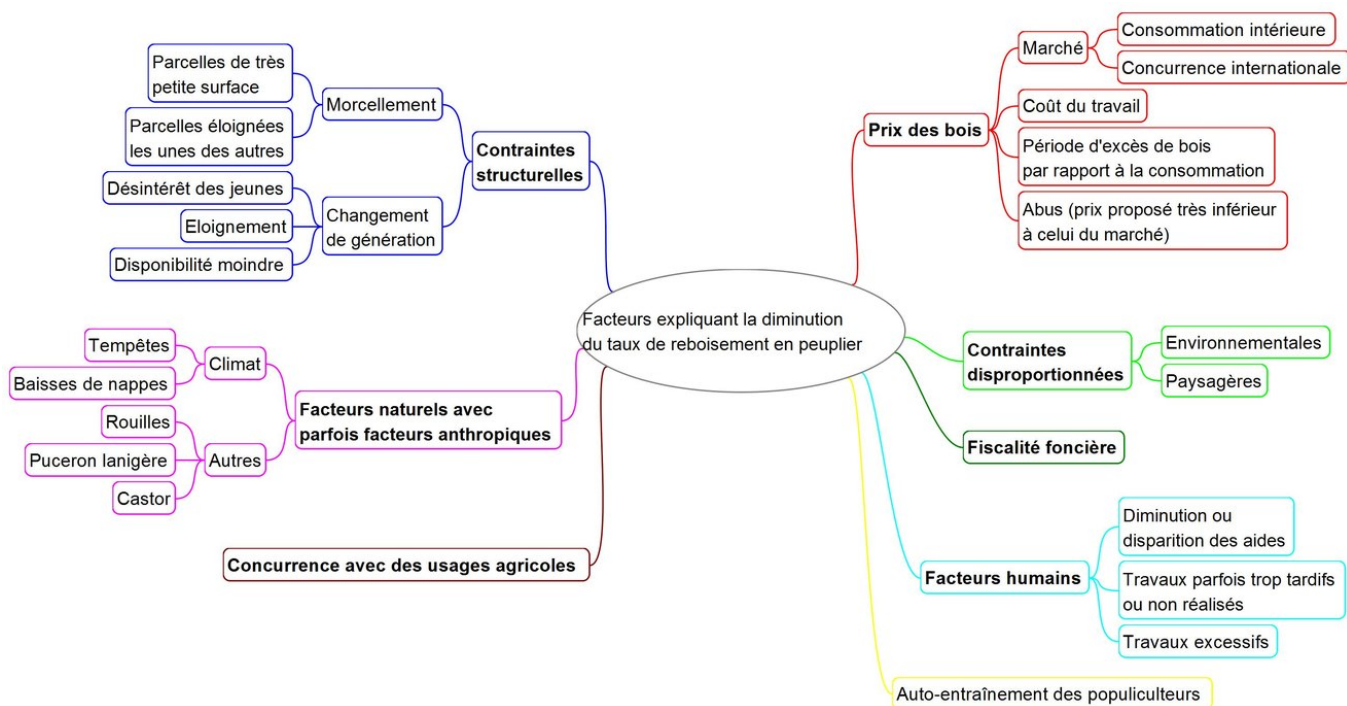
Par bassin



Facteurs explicatifs sur la baisse du taux de reboisement

Sans rentrer dans les détails, car ce n'est pas l'objectif de l'étude, il est utile de citer brièvement les principaux facteurs expliquant la baisse du taux de reboisement au cours des dernières années. Revoir également la synthèse présentée page 17.

Si le prix des bois a une influence prédominante, d'autres facteurs aggravent plus ou moins la situation détériorée par les prix du bois trop bas. On les retrouve pratiquement tous dans chaque région, avec toutefois des poids parfois très différents selon les contextes locaux et leur historique.



Par exemple, actuellement :

- en Aquitaine la concurrence avec des cultures agricoles est un facteur important ;
- en Val de Loire, les contraintes environnementales et paysagères sont prépondérantes ;
- dans les régions où le Beaupré a été fortement planté, l'impact des rouilles a été une source considérable de démotivation ;
- dans certains secteurs de Poitou-Charentes, deux tempêtes consécutives ont démotivé la plupart des populticulteurs ;
- dans toute la France, peut-être un peu moins en Aquitaine depuis quelque temps et un peu plus vers la Picardie, le prix des bois est le facteur défavorable ;
- dans toute la France, quoique de façon moindre en Aquitaine, les contraintes structurelles sont fortes ;
- Les contraintes environnementales ont été telles dans le Marais Poitevin (même sans interdiction directe du peuplier), que le taux de reboisement y est tombé à 16 % ou moins depuis plusieurs années. Avec la disparition quasi-totale du peuplier à très brève échéance, ce sont aussi les paysages emblématiques du Marais qui disparaissent ainsi que l'activité économique autrefois importante qui était liée au peuplier.
- etc.



Enfin, le passage de l'exonération de taxe foncière de 30 ans à 10 ans commence aussi à peser sur les reboisements (réglementation mise en place au début des années 2000). En effet, sur certaines communes, des taxes foncières sur peuplier particulièrement élevées pèsent sur la rentabilité économique de parcelles de moindre productivité ou nécessitant des investissements importants. Par exemple, l'impôt foncier sur les peupleraies en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie est de 123 €/ha/an en moyenne ce qui est considérable.



Engagement des pouvoirs publics territoriaux

La région Poitou-Charentes se trouvait dans une situation plus propice à la prise de conscience concernant le peuplier : tissu économique important, événements climatiques récents ayant endommagé les peupleraies, action constante des forestiers.

Lors du travail réalisé entre les forestiers, les entreprises et le Conseil Régional, la position cohérente des forestiers et des entreprises (et notamment sur la volonté d'agir avec *Merci le Peuplier* qui traduit un engagement fort et mesurable des entreprises) a été un des éléments déterminants dans la mise en place d'une réelle politique de soutien de la Région au Peuplier.

De mai 2014 à 2016, la Région Poitou-Charentes a agi concrètement en faveur du peuplier, dans le respect de l'environnement et des diverses réglementations, à travers quatre mécanismes :

- appui au reboisement, en abondant la charte *Merci le Peuplier*,
- appui au boisement, les conditions d'obtention de l'aide régionale se basant en partie sur les conditions définies dans *Merci le Peuplier*,
- avec la DRAAF, et appuyés techniquement par le CRPF Poitou-Charentes, incitation à la location de parcelles. L'objectif est de réactiver des surfaces de peupleraies, auprès de propriétaires ne voulant ni vendre ni gérer ces parcelles.
- communication claire et volontaire (plaquette d'information, campagne d'affichage).

Depuis 2016, le dispositif d'aide mis en place en Poitou-Charentes a été étendu à la Nouvelle-Aquitaine mais avec dissociation de *Merci le Peuplier*.



Depuis début 2018, une nouvelle action d'appui au Peuplier a été mise en place sur de nombreuses communes des régions Pays de Loire et Centre Val de Loire. Il s'agit du dispositif "Du peuplier pour l'avenir" alimenté par le Fonds stratégique forêt bois.



Pour les autres régions, nous ne disposons à ce jour d'aucune information fiable ni définitive.

De façon non exhaustive, les freins identifiés à la mise en place d'actions en faveur du peuplier (mais variables selon les régions) sont les suivants :

- volume de peuplier encore important dans la région, ce qui masque la problématique décrite dans la présente étude,
- poids important des environnementalistes, bloquant les actions positives pouvant être menées en faveur de cette matière première renouvelable qu'est le peuplier,
- manque de cohérence et volonté d'action insuffisamment marquée de la filière, même en présence d'éléments moteurs.

Les aides FEADER au reboisement des parcelles de Beaupré dans certaines régions sont identifiées de façon unanime comme très positives.

Voir également en pages 50, 51 la perception de ces actions par les entreprises.

VI. Prospective sur la ressource disponibles

A partir des données issues de l'enquête "pépinières", il est possible de projeter une estimation du volume disponible futur, année par année.

Cette projection tient compte de la productivité liée :

- **aux cultivars plantés ces dernières années (rotations plus courtes),**
- **aux conditions pédoclimatiques des grands bassins populicoles** (schématiquement, rotations plus longues au nord qu'au sud)

L'impact du changement climatique sur la croissance en volume pour l'ensemble de la surface populicole française, est considérée comme négligeable pour les quinze prochaines années.

Evolution possible du besoin

Le besoin futur de matière dépend de nombreux facteurs difficiles à estimer, tels l'évolution de la consommation française, européenne et mondiale, eux-mêmes dépendant de facteurs économiques et politiques complexes. Il dépend aussi de la capacité des entreprises françaises à s'y adapter pour y répondre.

Malgré des besoins en forte hausse, il est toutefois probable que la consommation moyenne actuelle, située autour de 1.3 M m³, soit une base fiable et raisonnable du besoin futur pour la prochaine quinzaine d'années.

Dans l'immédiat, plusieurs tendances lourdes s'observent actuellement :

- Sur le plan structurel, la disparition de certaines entreprises est généralement compensée par l'accroissement d'activité d'autres entreprises (augmentation de la consommation de peuplier, pouvant être liée ou non à des modernisations d'outils de production).
- Le peuplier est de plus en plus utilisé en substitution de certaines essences exotiques. Il est également envisagé en substitution d'essences françaises comme le pin.
- Augmentation de la consommation de certaines entreprises (volumes achetés en hausse, et/ou modernisation de l'outil de production).
 - A cet égard, la consommation de plusieurs usines de contreplaqué (fabrication ou déroulage seul) est en forte augmentation.
 - En ce qui concerne l'emballage léger en bois, la tendance est à une relative stabilité.
- Développement de certains usages du peuplier comme le bois en structure, ainsi que ceux reposant sur le traitement thermique.
- Développement du bois énergie

Ces tendances à dire d'expert sont confirmées par l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude.

En résumé :

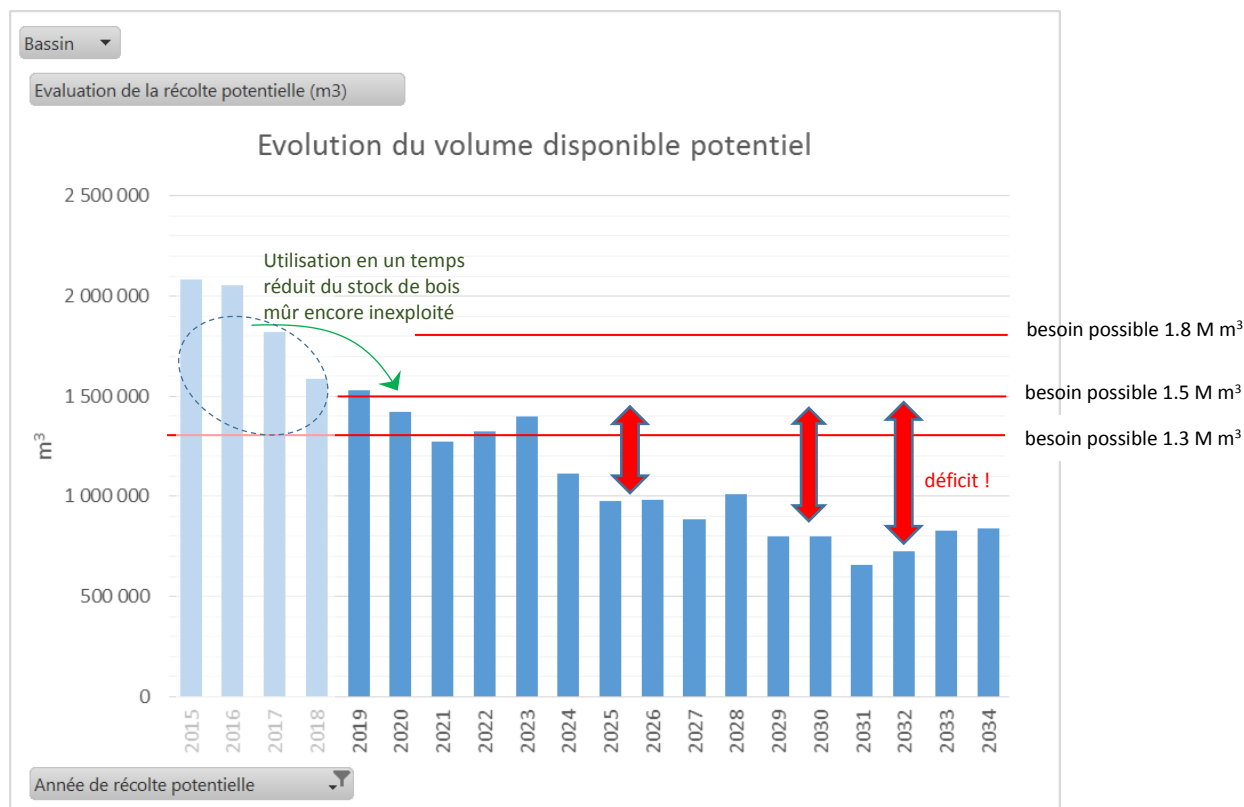
- Récolte 2012 et 2013 : creux à 1.1 M m³/an
- Récolte 2014 et 2015 : retour à la moyenne des ces dix dernières années 1.3 M m³
- Récolte 2017 : 1.4 M m³
- **Evolution possible à 1.5 M m³/an voire 1.8 M m³/an dans les 2-3 prochaines années.**
- l'augmentation de la récolte à 1.8 M m³ pourrait être ponctuelle, avec la raréfaction de la ressource sur la façade Ouest. Le scénario le plus probable est donc une tendance autour 1.5 M m³/an pendant quelques années avant sa diminution consécutive à l'épuisement du sur-stock actuel.



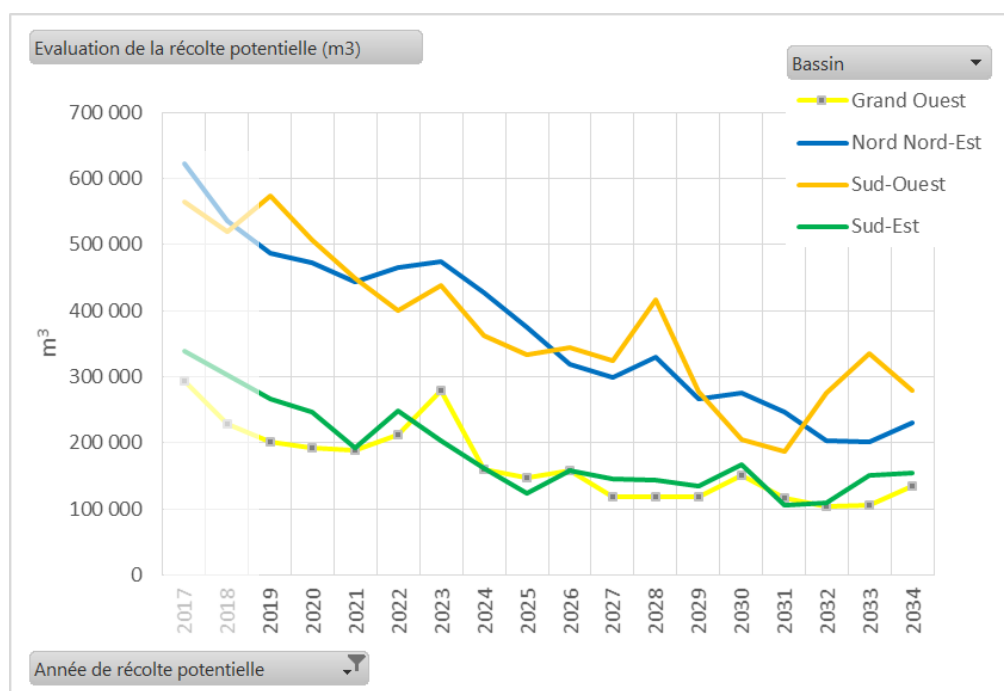
Adéquation entre besoin et ressource : vers un problème d'approvisionnement

Cette mise à jour permet d'afficher une prospective jusqu'à 2034 au lieu de 2030.

Synthèse ressource potentielle – besoin probable

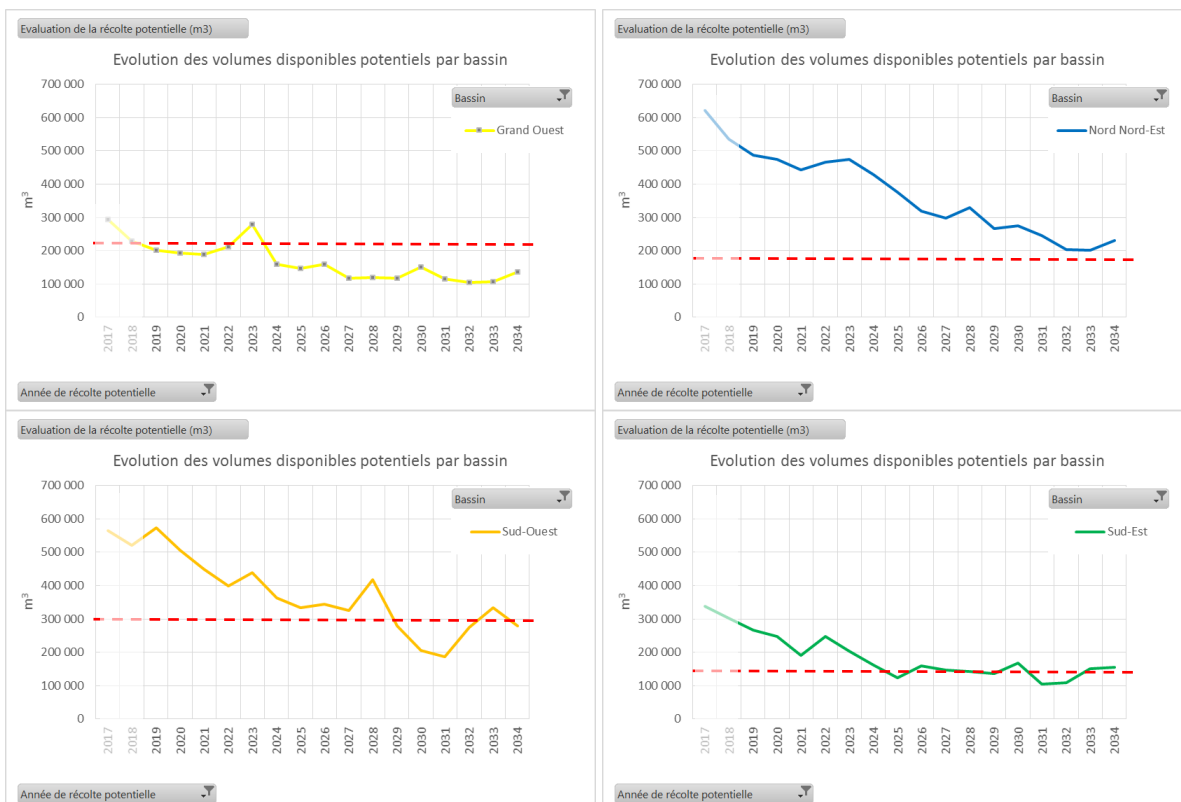


Analyse et commentaires : pages suivantes.





Comparaison de l'évolution de la ressource potentielle par bassin avec le niveau de récolte par bassin estimé en 2015 (pointillés rouges).



S'ajoute pour le moment le stock de bois mal connu.

Mais attention :

- le volume consommé dans le bassin Nord Nord-Est devrait augmenter fortement,
- les flux de matière vers les bassins en manque de bois vont s'accroître, ce qui accentuera la diminution de la ressource dans les bassins d'origine.

Voir aussi les flux 2015 entre bassins, présentés en page 55.



Face à un besoin supérieur à la disponibilité, dispose-t-on d'autres ressources ?

Nous allons au-devant d'un déficit marqué de matière première, qui sera de l'ordre de 30 à 50 % du besoin probable à partir des années 2023 et s'étendra au-delà de 2034.

Peut-on y remédier grâce au stock inconnu actuel ? Par substitution d'essences ? ou par importation ?

Stock inconnu (pré-1996)

Comme indiqué en début de cette étude, il demeure une incertitude sur le stock de bois disponible se trouvant en sus des surfaces connues depuis 1996 (cf. page 16).

Néanmoins, il s'agit dès aujourd'hui de bois de plus de 20 ans donc soit de gros diamètre, soit de petits diamètres car n'ayant pas poussé (inadéquation cultivar-station).

On peut estimer que la majorité de ces bois seront de faible qualité, avec un risque important de coloration, donc plutôt de 2^{ème} ou 3^{ème} choix voire bois d'industrie ou bois énergie.

Substitution d'essence

La substitution d'essence est possible pour certains produits, notamment en sciage et en particulier pour la palette. Il existe déjà une perméabilité entre pin et peuplier : sans que cela soit une tendance, on observe parfois des incursions ponctuelles en sens inverse (acteurs utilisant habituellement du pin et s'orientant vers du peuplier).

Import

Des importations sont possibles, notamment depuis des pays de l'Est : Hongrie, Roumanie, Serbie. Et en plus des peupleraies de ces pays, il y existe une ressource en peupliers naturels (essentiellement du tremble) comme en Estonie.

Si cette ressource des pays de l'Est est *a priori* peu chère, en tout cas dans les conditions actuelles de faible demande sur celle-ci, il reste le coût important du transport (coût économique + coût écologique). Il se pose également la question de sa qualité. Voir aussi p. 54.

Conclusion sur l'adéquation entre besoin et ressource

Le déficit de matière est attendu, de manière progressive, à partir du début des années 2020, probablement vers 2023-2025, en tenant compte des éléments suivants :

- Le manque de bois se fera sentir différemment selon les régions.
- Le stock de bois actuellement inconnu doit être pris en compte, en le diminuant toutefois des surfaces abandonnées (cf. page 14), avec des incertitudes sur sa qualité, et avec des réserves sur sa durée de vie.
- La baisse de récolte en 2012 et 2013 par rapport au niveau moyen de la dernière décennie, ainsi que le volume actuellement mûr mais encore non récolté, contribueront à repousser l'apparition du déficit.
- Cette projection en volume ne tient pas compte de la qualité des bois. Or la qualité de l'élagage est actuellement déterminante pour les secteurs du contreplaqué et de l'emballage léger en bois, le secteur du contreplaqué ayant de surcroît besoin de grandes longueurs élaguées.

D'autre part il faut garder à l'esprit qu'avec l'augmentation du déficit de bois, notamment en bois de qualité, **les tensions d'une région ou d'un bassin se répercuteront sur les bassins voisins.**

Rappelons enfin que l'ensemble est soumis également à des aléas (tempêtes, sécheresses, accidents sanitaires) qui peuvent toucher fortement la ressource. Pour mémoire, les tempêtes de 1999 avaient dévasté 4 millions de m³ de peuplier soit l'équivalent de 3 années de récolte actuelle.

Comment réagir ?

De façon schématique, **deux voies d'action doivent être suivies de façon concomitante** :

- **Relancer les plantations.** C'est l'objectif de la charte *Merci le Peuplier*, mais la puissance publique, à travers ses appuis à la filière, ses incitations, sa réglementation, a également un rôle important à jouer. A cet égard, Cf. la page 28 ainsi que le § "Engagement des pouvoirs publics territoriaux" page 29.
- **S'adapter : améliorer les rendements usine, utiliser des bois d'une qualité inférieure à ce que l'on utilise actuellement.** Par exemple : à qualité technologique identique, utiliser du bois coloré et tolérer la présence de nœuds (encore faut-il que le marché accepte) ; rechercher à mieux valoriser les bois mal élagués ou dont la rectitude est insuffisante.

Le cas des coupes anticipées

On identifie d'ores et déjà un **risque élevé d'anticipation de coupe** de peupleraies pendant la période de déficit.

On peut se demander si, dans un tel contexte, il pourrait être intéressant d'augmenter la densité de plantation dès maintenant et pour les quelques années à venir : dans un contexte de récolte prématurée, l'augmentation de la densité pourrait compenser dans une certaine mesure la baisse de volume à l'hectare.

D'après quelques experts, la densité pourrait être accrue d'un ordre de grandeur de 25 % sur les stations les plus riches. Par exemple en passant une densité de 200 tiges/ha à environ 250 tiges/ha.

Attention : la coupe anticipée de peupleraies, compréhensible sur un plan commercial à l'échelle de l'entreprise, conduirait – dans le contexte actuel de manque de reboisement - à une aggravation du déficit de bois en quantité comme en durée.



Ressource future disponible par cultivar

Cette prospective est réalisée à partir des plantations réalisées depuis 1996.

La prospective tient compte des densités de plantation usuelles, et de la productivité et des durées de rotation, selon les cultivars et selon les régions.



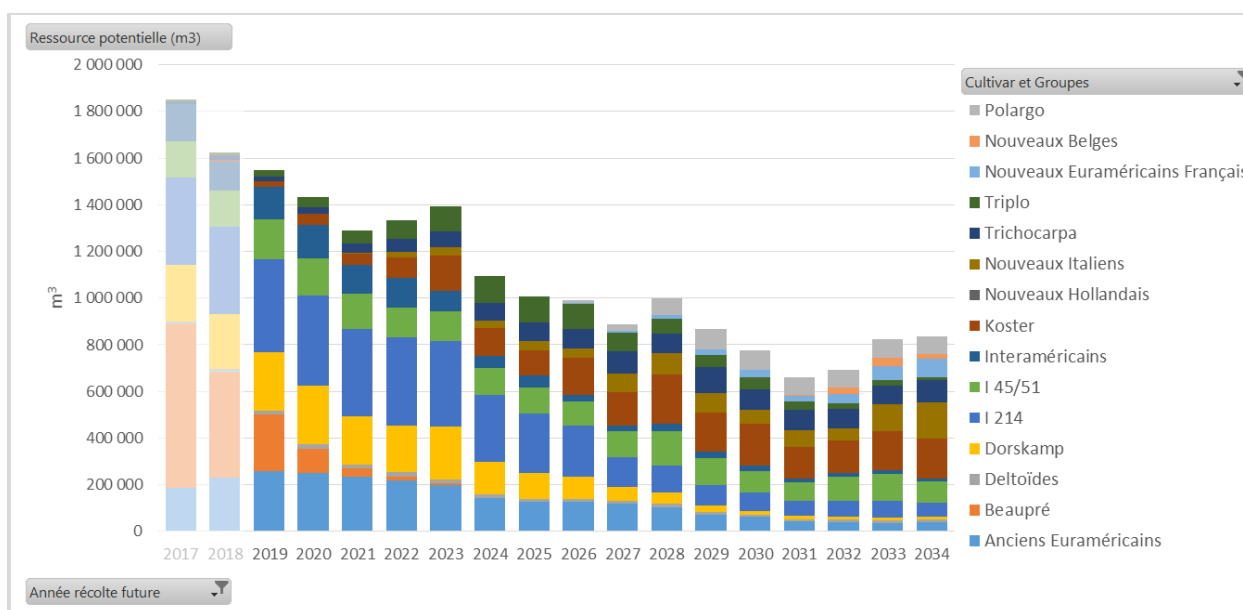
Rappel des regroupements définis page 19 :

- **Trichocarpa** : Fritzi-Pauley, Trichobel, peupliers baumiers
- **Nouveaux Italiens** : A4A, AF2, AF8, Aleramo, Brenta, Diva, Lambro, Mella, Moletto, Moncalvo, Monviso, Soligo, Taro, Tucano
- **Nouveaux euraméricains français** : Albelo, Dano, Degrosso, Garo, Rona
- **Nouveaux Belges** : Bakan, Muur, Oudenberg, Skado, Vesten
- **Interaméricains** : Boelare, Donk, Hazendans, Hoogvorst, Hunnegem, Raspalje, Unal
- **Deltoïdes** : Alcinde, Carolin, Delgas, Dellinois, Delrive, Delvignac, Dvina, Lena, Lux, Onda
- **Anciens euraméricains** : Blanc de Garonne, Blanc du Poitou, Boccalari, Cappa Bigliona, Flevo, Gaver, Ghoy, Hees, Isières, Kopecky, Luisa Avanzo, Pannonia, Rajane, Robusta, San Martino, Tardif de Champ, Vereecken, Villafranca

Cultivars non regroupés : Beaupré, Dorskamp, I214, I 45/51, Koster, Polargo, Triplo.



Au niveau national



Pour le Beaupré en fonctionnement normal, c'est-à-dire exploitation à maturité physiologique, la quantité disponible serait quasi nulle dès 2020. C'est ce qui est indiqué sur le graphique ci-contre.

En réalité, le ralentissement de la croissance des Beaupré dû aux rouilles fait que des peupleraies de Beaupré arriveront difficilement voire jamais à maturité. Elles pourraient rester au-delà de 2020 si aucune action spécifique n'est réalisée à leur sujet.

La disparition du I214 pourrait être plus tardive (début de disparition à partir de 2025) sauf en cas de fort développement des populations de puceron lanigère.

Contrairement aux rouilles qui ralentissent la croissance par une chute précoce des feuilles, le puceron lanigère est capable de provoquer la mortalité d'une peupleraie en 6 mois.

On peut constater également l'augmentation progressive du nombre de cultivars disponibles, ce qui est positif notamment sur le plan de la gestion des risques sanitaires, mais peut avoir des conséquences en termes d'organisation de la transformation du bois. Certaines entreprises, toutefois, semblent maintenant pouvoir absorber presque tout type de cultivar avec de bons résultats.

La prospective des volumes disponibles, prenant en compte les caractéristiques mécaniques des bois et leurs usages potentiels, sera réalisée dans les pages suivantes (Cf. p. 40).



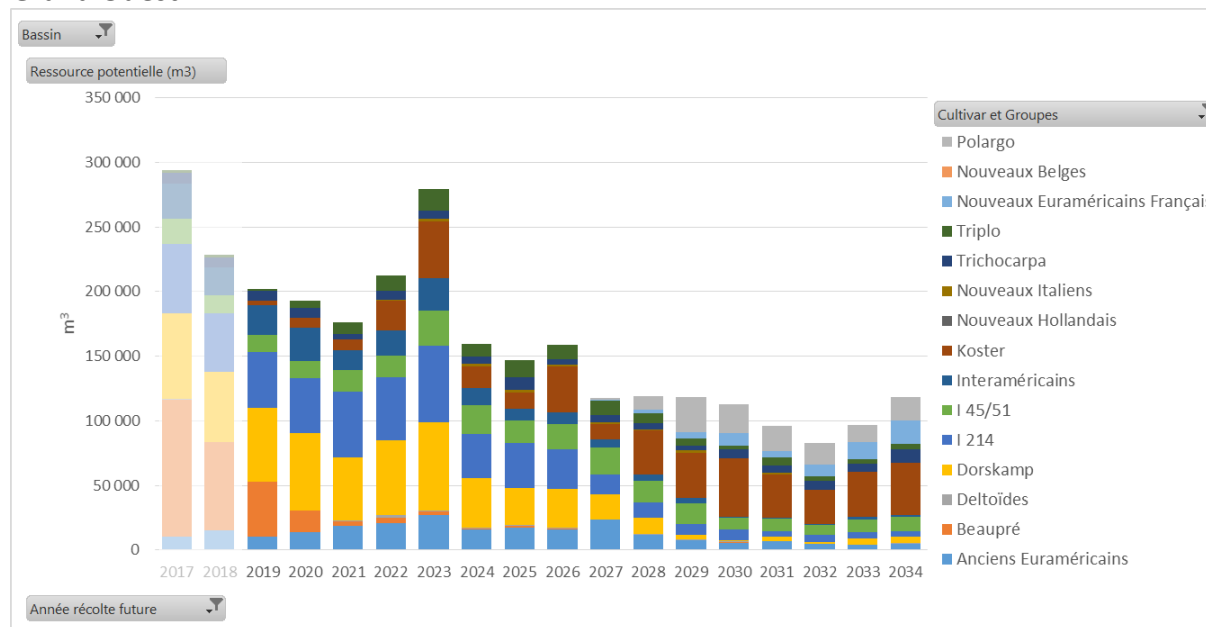
Par bassin



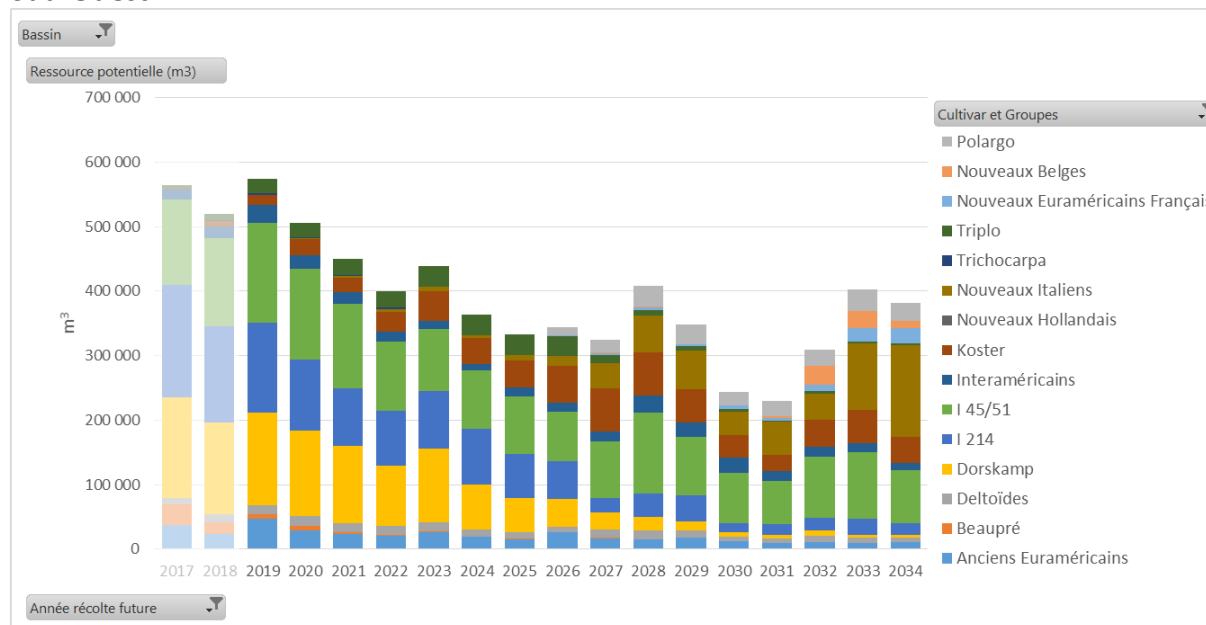
Attention : échelles adaptées par bassin.

Graphiques sur les mêmes bases qu'en 2016 (les mouvements des plants entre les bassins par cultivar ne sont pas disponibles).

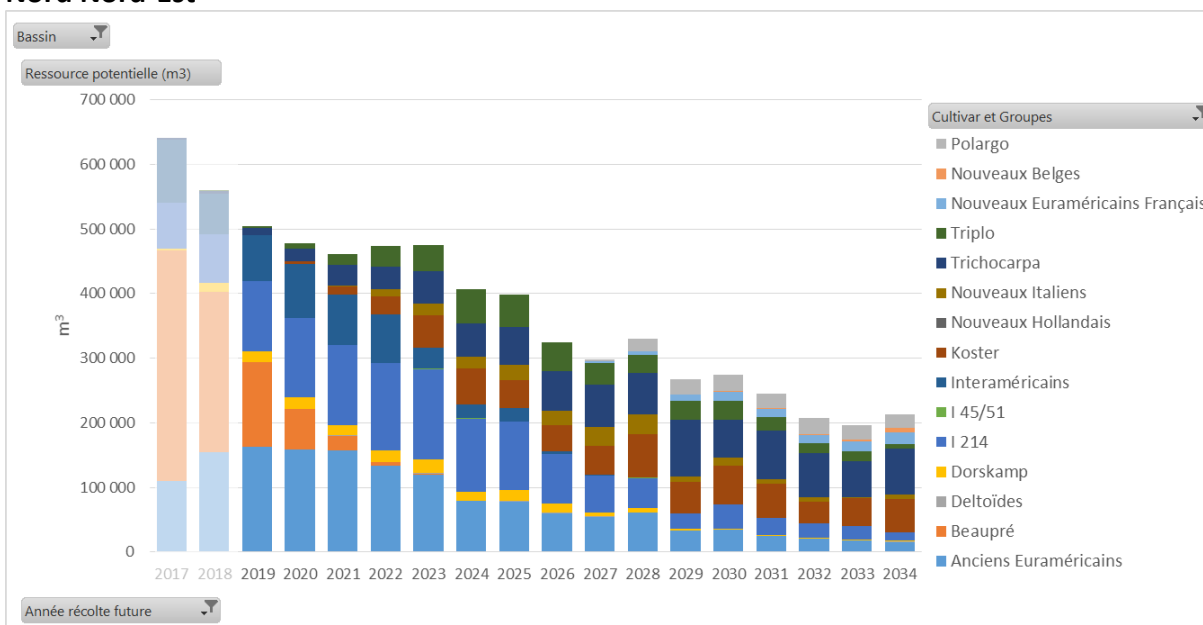
Grand Ouest



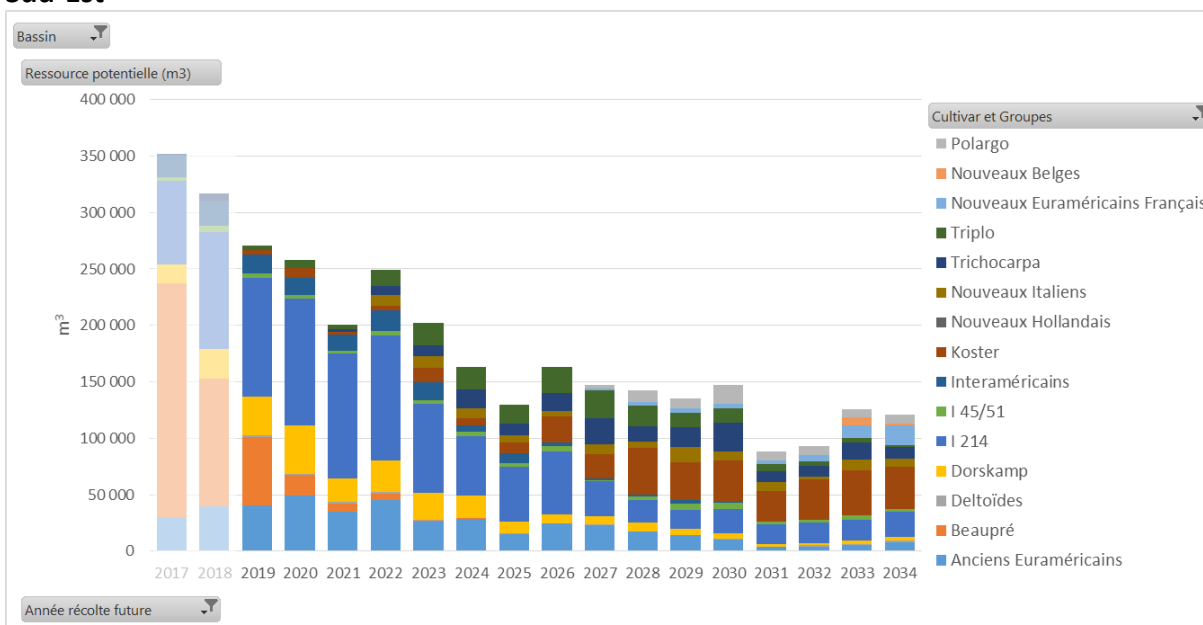
Sud-Ouest



Nord Nord-Est



Sud-Est



Ressource potentielle future par usage possible du bois

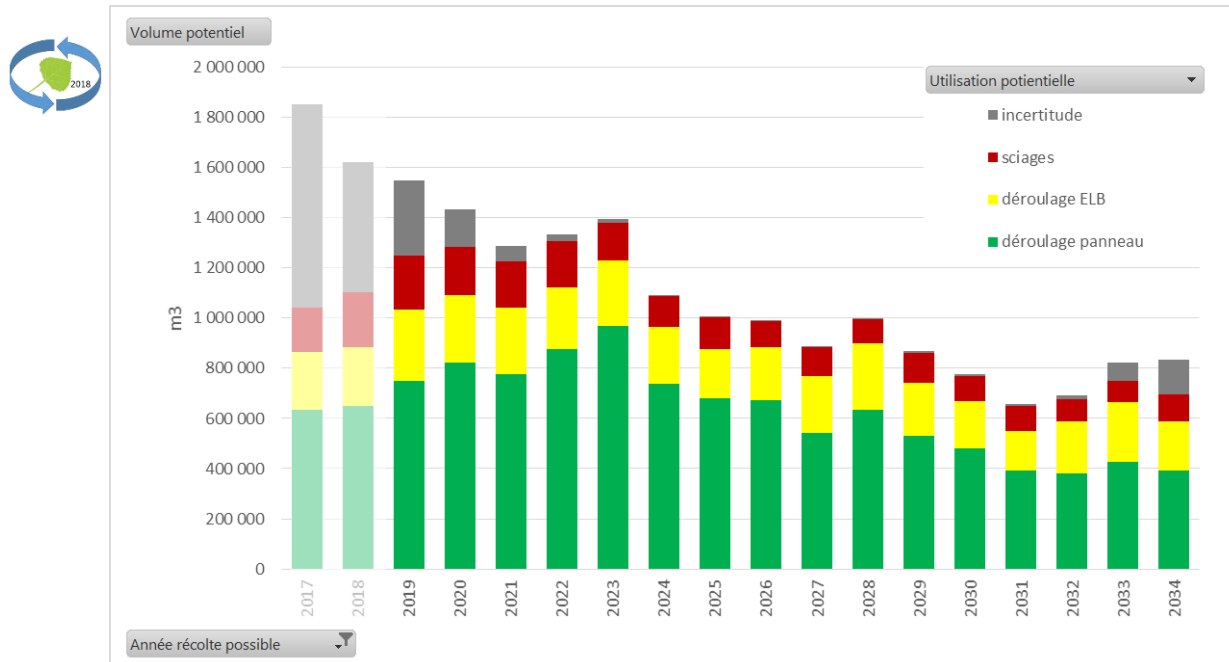
Les études "Qualité des bois de peuplier" I et II, commanditées par le Conseil National du Peuplier, ont permis de caractériser les propriétés du bois cultivar par cultivar. Cf. annexe p. 67.

Si la variabilité mécanique pour un même cultivar peut être élevée, il n'en demeure pas moins que chaque cultivar présente des caractéristiques mécaniques globales¹⁰ qui permettent de le rattacher à un ou plusieurs usages possibles.

Toutefois, il faut garder en mémoire que **certains usages nécessitent actuellement pour des raisons techniques et/ou esthétiques (demande du marché) des bois bien élagués : élagage fait et à temps.**

Il en résulte que la ressource réelle, notamment pour les usages nécessitant une haute qualité¹¹, pourrait être inférieure aux volumes potentiels présentés ci-dessous.

Au niveau national

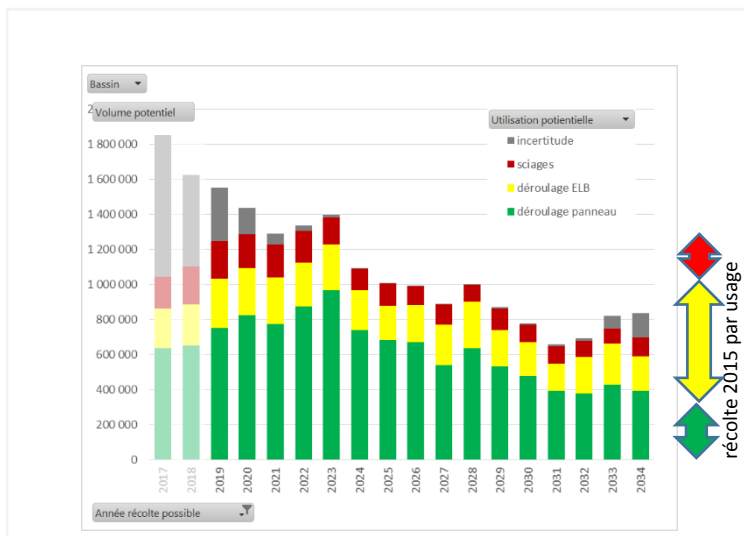


(chiffres détaillés en annexe p. 66)

¹⁰ Par exemple l'aptitude au déroulage, les propriétés mécaniques des sciages, le comportement au séchage etc.

¹¹ à noter que si l'emballage léger en bois et le contreplaqué ont globalement besoin des mêmes qualités, le contreplaqué nécessite cette qualité sur de plus grandes longueurs. L'exigence pour le contreplaqué, par rapport à la ressource potentielle, est ainsi supérieure à celle pour l'emballage léger en bois.

De la comparaison entre ce volume potentiel futur et le volume récolté en 2015 par usage (flèches à droite), il ressort que :



- Le contreplaqué semble moins impacté mais il faut prendre en compte l'incertitude sur la qualité réelle future, ainsi que la répartition géographique (volume réparti surtout à l'est) ;
- On peut s'attendre à une concurrence accrue entre l'emballage léger en bois et le contreplaqué ;
- Le sciage sera également impacté, les cultivars ayant les qualités vraiment appropriées étant eux aussi plantés en nombre insuffisant.

(voir aussi la conclusion en page 34)

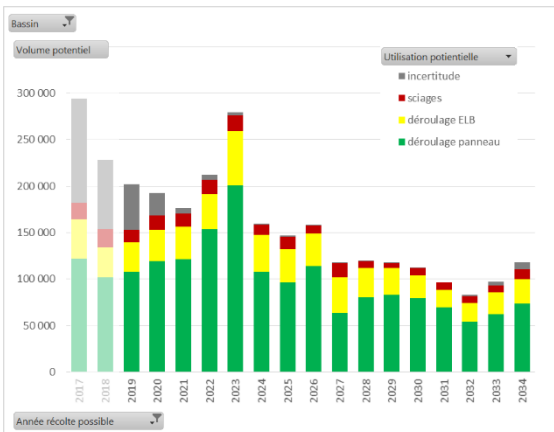
Par bassin

(attention : échelles adaptées par bassin)

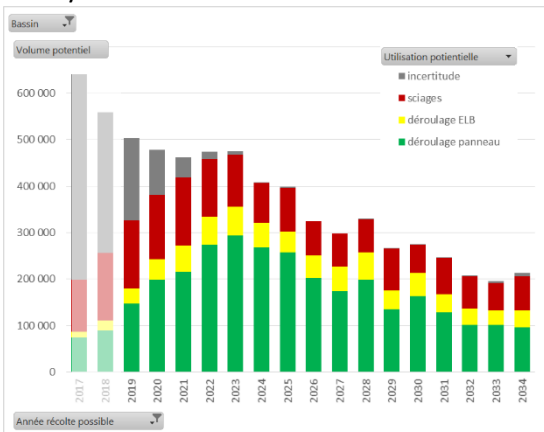
Comme dans la version 2016, ces chiffres ne tiennent pas compte des mouvements de cultivar). Néanmoins, à l'échelle de chaque bassin, les tendances sont là.



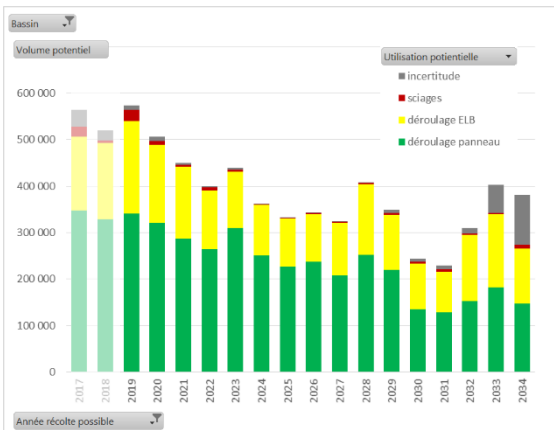
Grand-Ouest



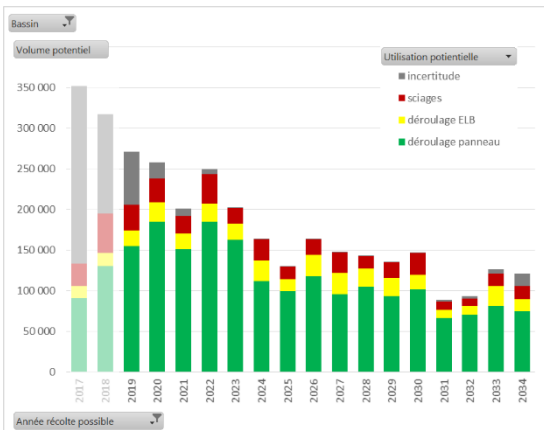
Nord/Nord-Est



Sud-Ouest

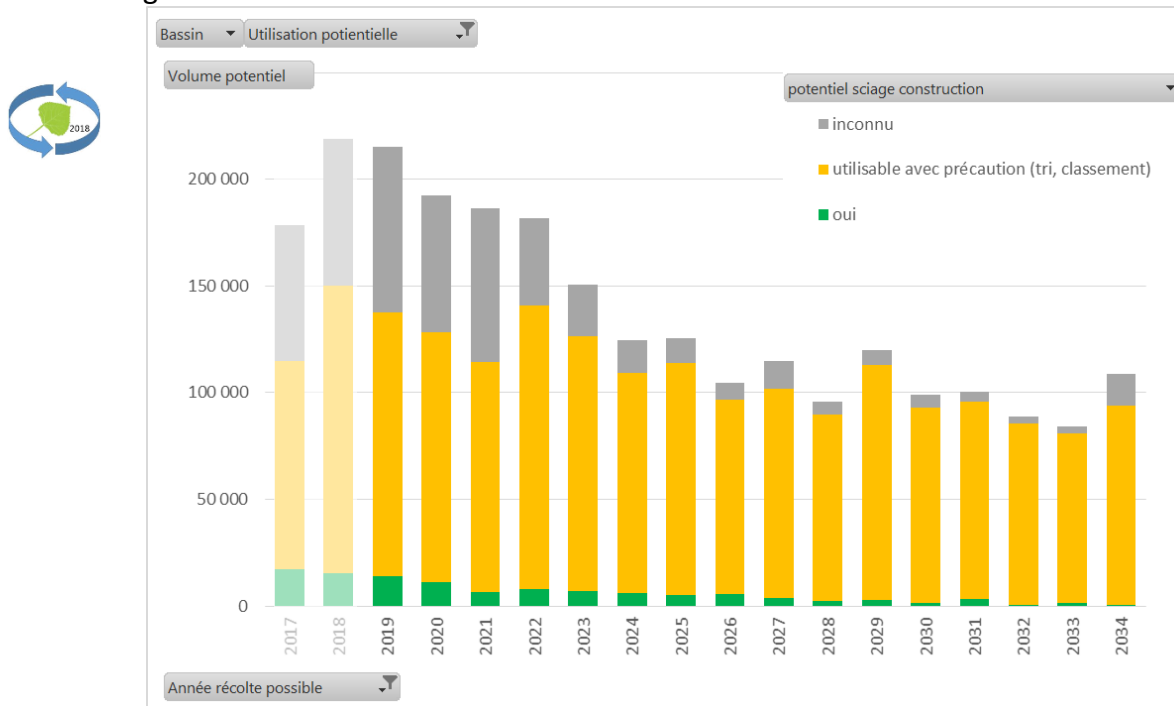


Sud-Est



Détail sur le sciage

Le graphique suivant illustre l'évolution du volume potentiel, pour les seuls cultivars identifiés comme utilisables en sciage, donc à l'exclusion de ceux présentant une aptitude particulière au déroulage.

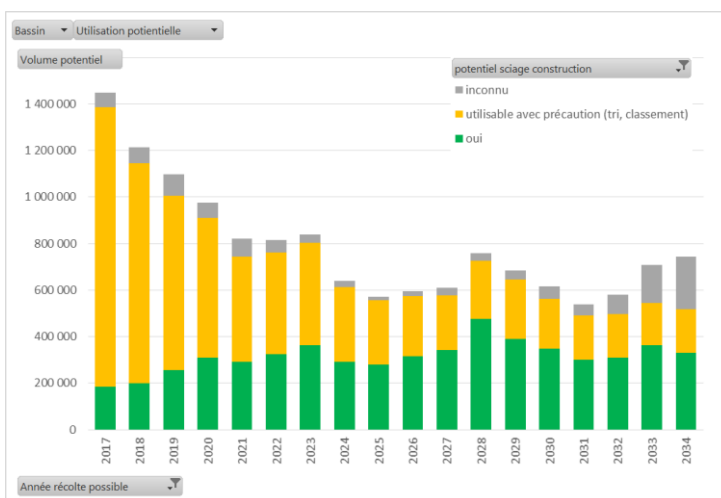


La diminution de la ressource est là encore très nette.

Et il apparaît clairement la **nécessité de disposer le plus rapidement possible d'outils de classement rapides et fiables pour pouvoir développer les sciages de peuplier notamment dans la construction**. Ceci permettra, une fois ces outils validés puis diffusés, et une fois les marchés développés, de valoriser des volumes peu utilisés ou de diversifier les usages.

Ce travail est actuellement mené sous l'impulsion du Conseil National du Peuplier, et devrait aboutir mi-2019.

Si l'on s'intéresse cette fois à l'aptitude au sciage de tous les cultivars (hors ceux qui sont clairement identifiés comme inaptes au sciage), l'état de la ressource potentielle est celui ci-contre :



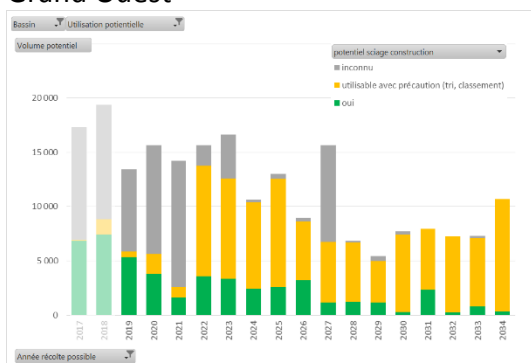
Ce graphique est fourni à titre d'exhaustivité : il est probable que la hiérarchie des usages reste respectée¹², c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de concurrence du sciage envers le déroulage.

¹² contrairement à ce qui est parfois observé entre sciage et BIBE

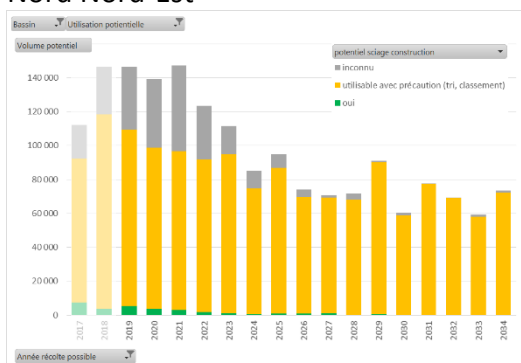


En revenant aux bois aptes essentiellement au sciage, la situation par bassin est contrastée (échelles adaptées par bassin). *Ne prend pas en compte les mouvements de plants inter-régions (données non disponibles) mais les tendances restent représentatives.*

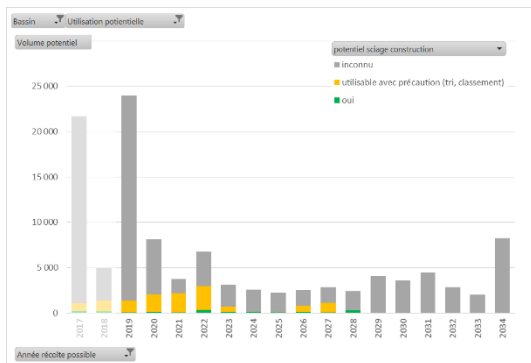
Grand Ouest



Nord Nord-Est



Sud-Ouest



Sud-Est



Dans le bassin Nord Nord-Est, l'accroissement prévu de la consommation de peuplier pour le déroulage pourrait avoir comme corollaire une augmentation du volume disponible de qualité sciage. Compte tenu du tissu industriel dans ce bassin, des questions se posent sur l'utilisation de ce volume. Le développement de l'utilisation de cette catégorie de bois permettrait d'éviter qu'une part du bois de sciage ne s'oriente vers le bois énergie.

VII. Enquête : flux et aspects qualitatifs

Objectif : disposer d'informations qualitatives sur les marchés du Peuplier et leur évolution, et approcher quantitativement les flux.

Moyen : entretiens téléphonique ou rendez-vous, semi-dirigés, entre novembre 2015 et février 2016.

La garantie de l'anonymat dans le rendu de cette étude a été une nécessité pour disposer d'informations parfois stratégiques pour les entreprises, et pour obtenir des échanges francs.

La plupart des informations obtenues sont qualitatives. De façon à s'affranchir d'éventuels biais, un élément d'information a été considéré comme d'autant plus significatif qu'il a été cité de façon redondante par différents interlocuteurs.

Source des informations

Dans l'impossibilité de disposer d'éléments exhaustifs, l'enquête a été orientée essentiellement sur des entreprises régulièrement citées comme représentatives, soit par leur importance en terme de volume, soit par leur connaissance des marchés et des pratiques.

Toutes ont pu être jointes sauf six. Le bassin Sud-Est est moins échantillonné que les trois autres, l'exploitation du bois y étant répartie entre de nombreux opérateurs de faible taille.

Si la plupart des entreprises listées ci-après ont été interviewées spécifiquement pour cette étude, certaines informations ont également été recueillies lors de contacts liés à *Merci le Peuplier*.

Nos remerciements à ces professionnels qui ont tous accepté de consacrer une partie de leur temps à ce travail en répondant à nos questions et en partageant leur expérience.

Plusieurs organisations ont également été consultées spécifiquement, en particulier le CNPF/IDF (Eric Paillassa), la Chambre du Peuplier (Bernard Mourlan) et l'association Peuplier Nord Pas-de-Calais Picardie (Bruno Piret).

L'ensemble a été consolidé et complété par le Conseil National du Peuplier.



Les informations données par les entreprises fin 2015 – début 2016 ont été fournies par bassin.

La mise à jour par nouveau bassin est par conséquent impossible.

Ces deux pages (§§ "Liste des entreprises dont les informations ont été utilisées" et "Volumes exploités dans chaque bassin par les entreprises interrogées") sont identiques à la version 2016 de l'étude.

Liste des entreprises dont les informations ont été utilisées

En **gras** les entreprises qui exploitent elles-mêmes tout ou partie de leur approvisionnement en grumes de peuplier.



Localisation (siège ou usine)	Exploitants et coopératives	Scieurs	Emballage léger	Contreplaqué, déroulage ctp
Grand Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Alliance Forêts Bois • Boisson J. • Guillon G. • Lecavi forestière (Bois Diffusion) 	<ul style="list-style-type: none"> • Archimbaud • Bernier • Hillairet • Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • Bois Diffusion • Houée • Martin • Norman • Rault • Samson emballages, SBE • SEVA (Chevrollier) • Sequoia, SIB, CAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Allin • Drouin • Joubert • Sedeb (Baillarguet) • Thébault
Nord Nord-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Brasset X. • Forêts & Bois de l'Est • Poupart M. • Richard JL. • CF2A • ITS Wood (en Belgique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bois durable de Picardie (Nobécourt) • Mordome • Feidt 	<ul style="list-style-type: none"> • Maquet • Blanchet 	<ul style="list-style-type: none"> • Leroy
Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • (Alliance Forêts Bois) • Comptoir des bois de Brive 	<ul style="list-style-type: none"> • Briolance, Castagné 	<ul style="list-style-type: none"> • PSBM (Péré), Suforem • Vilana 	<ul style="list-style-type: none"> • Garnica
Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Transexfo (Gourmet) • P. Piroird • Coforêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Jacquot-Baudier (La palette comtoise) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lacroix emballages • Comtat Venaissin • Debionne • Comas • Escudier et Verger • Vilana 	

Volumes exploités dans chaque bassin par les entreprises interrogées

Volumes exploités dans chaque bassin par les entreprises enquêtées (indépendamment de leur siège).

Bassin de localisation (provenance des bois)	m ³ BO exploités en 2015 par les entreprises interrogées	à titre d'information m ³ BO exploités en 2014 (source EAB)	% indicatif 2015/2014	à titre d'information m ³ BO exploités en 2013 (source EAB)
Grand Ouest	324 400	422 900	77	420 100
Nord Nord-Est	185 400	331 100	56	283 300
Sud-Ouest	245 400	318 100	77	218 900
Sud-Est	116 500	210 900	55	178 800
Total	871 700	1 283 000	68	1 101 100

La consommation en 2015 par catégorie d'entreprises enquêtées est la suivante :

Activité	Volume BO mobilisé ou consommé m ³	dont volume BO acheté directement sur pied	
		m ³	% par catégorie
Exploitation (dont coopératives)	398 200	369 800	42 %
Sciage	114 500	93 900	11 %
Emballage léger en bois	353 500	184 000	21 %
Contreplaqué (panneaux ou feuilles)	361 600	227 300	26 %
Total	non significatif (doublons)	881 000*	100 %

* écart avec le tableau précédent : volume qui n'a pu être ventilé par région

Au sein des entreprises interrogées,

- 58 % des bois achetés sur pied le sont directement par les industriels,
- le secteur du contreplaqué achète 63 % de ses bois directement aux populteurs,
- le secteur de l'emballage léger achète 52 % de ses bois directement aux populteurs.

Eléments qualitatifs

Certification PEFC

Cette question a été abordée essentiellement compte-tenu du lien entre la charte *Merci le Peuplier* et la certification PEFC.

Beaucoup d'entreprises disposent d'une chaîne de contrôle PEFC.

D'après notre enquête, les entreprises qui identifient un besoin PEFC réel et incontournable de leurs clients sont celles du marché du contreplaqué.

Les entreprises fabricant des emballages légers en bois semblent disposer d'une chaîne de contrôle plutôt pour des raisons d'image ou de principe, la marque PEFC ne constituant pas d'après elles un argument de vente¹³, même pour leurs connexes.

Il en est généralement de même pour les scieries qui produisent des palettes.

Les exploitants adhèrent à PEFC en fonction de leurs clients et du volume qu'ils leur livrent.

¹³ Toutefois, selon le type de produit et leurs clients, la certification PEFC peut dans quelques cas être une nécessité.

Mises à part les usines du secteur du contreplaqué qui visent autant que possible un taux supérieur à 70 %, sans forcément pouvoir l'atteindre, le taux de certification PEFC est très variable entre entreprises, mais aussi dans le temps¹⁴ pour une même entreprise.

En effet, comme pour le reste du domaine forestier, la certification PEFC est d'autant moins répandue que la propriété forestière est petite et morcelée¹⁵. Or la peupleraie française est encore plus morcelée que la forêt française.

Le taux de bois PEFC sur un an fluctue, pour certaines entreprises du secteur de l'emballage léger et dans des régions à peupleraies fortement morcelées, entre à peine 3 % et 10-20 % en fonction de la taille des lots achetés. Il peut monter aux alentours de 50 % dans les cas les plus favorables.

Pour les exploitants, même en cas de demande forte de bois certifiés par leurs clients, le taux PEFC dépend essentiellement de la structure foncière. Ceux qui doivent traiter de nombreux petits lots (de l'ordre de la centaine de m³) ne dépassent guère 20 %.

Le tableau ci-dessous témoigne, uniquement pour les entreprises connaissant leur taux PEFC, des grandes lignes précédemment décrites. Il masque toutefois la très forte hétérogénéité observée et explicitée ci-dessus. (Chiffres 2015). D'autre part, le taux PEFC peut être supérieur à celui indiqué, lorsque l'industriel s'approvisionne auprès d'exploitants en leur demandant du bois certifié.

Activité	Volume BO <u>exploité</u> (m ³)	Volume BO PEFC <u>exploité</u> (m ³)	Taux PEFC
Coopératives	129 250	103 400	80 %
Autres exploitants	71 200	22 820	32 %
Scierie	72 400	32 800	45 %
Emballage léger	134 530	27 140	20 %
Contreplaqué	227 250	86 940	38 %
Total général	634 630	273 100	43 %

Ces chiffres, probablement surestimés compte-tenu qu'ils n'ont pas pu être obtenus pour la totalité de l'échantillon, traduisent à la fois :

- parfois, la faible motivation à certifier les lots (cas des entreprises qui n'en ont pas un réel besoin),
- le plus souvent, la réelle difficulté à mobiliser du bois PEFC.

Les volumes PEFC mobilisés par les exploitants sont en grande partie concentrés sur les entreprises qui en manifestent clairement le besoin auprès de leurs fournisseurs.

L'évolution actuelle de la taille des lots achetés impacte négativement le taux de bois PEFC (voir § "Types de lots" page 54).

En sus des freins connus au reboisement, le manque de certification pour une grande partie des populeculteurs limite l'usage de la charte *Merci le Peuplier* alors même que celle-ci pourrait inciter une partie d'entre eux à reboiser.

¹⁴ d'un mois à l'autre, et d'une année à l'autre

¹⁵ Les raisons en sont bien connues pour les propriétaires les moins au fait de la gestion forestière. Parmi elles figurent l'aspect "administratif", le manque de compréhension des engagements PEFC, la crainte de liens entre PEFC et d'autres organismes (CVO, impôts etc.)...

Taux de reboisement estimé par les entreprises

(Cf. aussi chiffres pages 23-25)

Les différences de taux de reboisement varient selon le contexte régional (contexte socio-économique de la peupleraie), et bien entendu selon le volume moyen des lots achetés.

De façon générale, la perception du taux de reboisement varie en fonction de la taille de l'entreprise et de sa stratégie d'approvisionnement. Les entreprises achetant un volume important ont une vision plus large de la situation, tandis que celles achetant par exemple de très petits lots observent en général les plus faibles taux de reboisement.

Sans surprise, les parcelles les plus grandes sont le plus souvent reboisées, mais ce constat peut être pondéré de façon parfois très importante en fonction des régions.

La plupart des entreprises estiment les taux de reboisements à 50 % ou moins. Quelques-unes estiment des taux de reboisement à 90 %, d'autres à 10 %.

Les taux de reboisements les plus faibles sont observés dans le bassin Grand-Ouest¹⁶, sans que cela soit une constante.

Ces constats montrent clairement que toutes les entreprises, sans exception quoique à des degrés divers, sont conscientes du manque de reboisement de la peupleraie.

Certaines informations peuvent faire penser que le taux de reboisement pourrait varier aussi (en sus des facteurs de prix et autres, cités en page 28) en fonction des relations entre le propriétaire et l'acheteur, en lien avec la politique générale de l'entreprise concernant ses achats, son image, et sa préoccupation sur le reboisement. Et cela quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise (coopérative, exploitant, scieur, fabricant d'emballage bois ou de panneau contreplaqué).

Enfin, dans certaines régions et comme indiqué en page 28, l'influence des pouvoirs publics et de la réglementation est parfois très négative sur le taux de reboisement. Les témoignages les plus nombreux concernent les Pays de Loire et le Val de Loire, avec des taux de reboisement estimés par les entreprises atteignant à peine 10 % des surfaces – y compris sur des parcelles de surface conséquente et de bonne qualité. Voir aussi la liste de freins et le cas de la fiscalité foncière (p. 28).

Les aides publiques au reboisement sont rares, mais lorsqu'elles existent elles sont clairement citées comme un facteur favorable. Voir pp. 29 et 50.

Perception du prochain déficit de bois par les entreprises

Beaucoup des entreprises interrogées sont maintenant conscientes du prochain déficit en bois, malgré la période actuelle d'offre de bois encore supérieure à la demande.

Quelques-unes commencent à réfléchir à leur future stratégie d'approvisionnement.

Le profil des entreprises dans ce cas est souvent constitué de tout ou partie des éléments suivants :

- situées dans une région à faible taux de reboisement,
- situées dans une région à plus faible superficie de peuplier,
- à consommation élevée de bois (en général plus de 40 ou 60 000 m³/an),
- chef d'entreprise disposant d'informations de multiples sources et souvent impliqué dans la vie de la filière peuplier,
- entreprises consommant du bois de haute qualité.

¹⁶ D'ailleurs en 2011, 2012, 2013 Pays de Loire est chaque année la région qui perd le plus de surface en France

Certaines entreprises, par exemple à faible consommation de bois, situées dans un bassin à forte ressource en peuplier, ou utilisant plutôt du bois de sciage, mettent encore en doute le prochain déficit de matière première.

Enfin, quelques rares entreprises se sentent déjà limitées dans leur évolution quantitative par une certaine difficulté d'approvisionnement. Ce sont des entreprises souvent orientées vers une haute qualité de bois (stratégie pour elles indispensable dans un contexte de concurrence internationale marqué), et même parfois des entreprises qui ne sont pourtant "que" sur des bois de qualité "thermomodifié" ou "déroutage pour emballage léger en bois".

Perception de la charte *Merci le Peuplier* et des actions des pouvoirs publics

Voir aussi l'introduction (§ Contexte p.6) et le § *Engagement des pouvoirs publics territoriaux* page 29.

Les témoignages des adhérents à la charte *Merci le Peuplier* sont homogènes sur l'intérêt de la charte : si certains populeculteurs ne veulent plus replanter, la charte permet toutefois de convaincre une partie de ceux qui hésitent à reboiser, et elle contribue également à conserver la motivation de ceux qui sont passionnés par le peuplier.

Ils citent, comme freins à l'application de la charte, la faible taille des lots et le manque de certification PEFC.

Parmi les entreprises interrogées, beaucoup trouvent cette charte très positive et témoignent de l'intérêt de *Merci le peuplier* pour agir et communiquer.

L'adhésion effective des entreprises, en revanche, dépend aussi de facteurs tels la proportion de bois exportés, la prise de conscience de la nécessité d'agir dès maintenant, et la capacité financière de l'entreprise à agir.

Très clairement, et c'est d'ailleurs ce que beaucoup de non-adhérents reconnaissent, l'action des pouvoirs publics territoriaux peut être décisive pour déclencher leur adhésion. Or l'adhésion effective des entreprises est également un élément pris en compte par les pouvoirs publics.

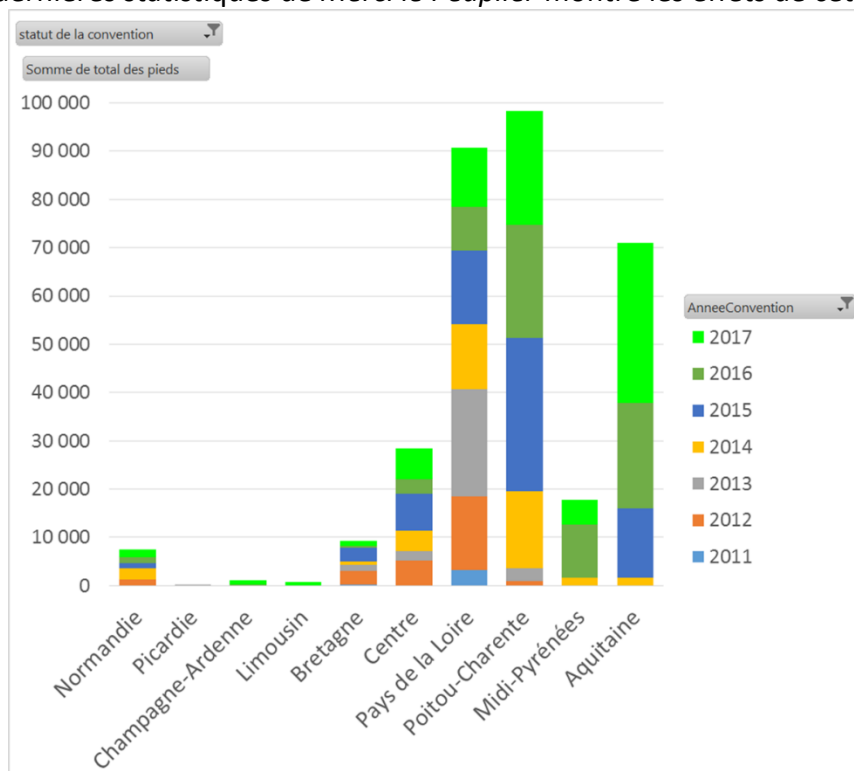
L'action d'appui à *Merci le Peuplier* en Poitou-Charentes a été perçue comme remarquablement positive par la totalité des entreprises interrogées, partout en France.

Au-delà de l'appui financier aux reboisements, qui accroît encore l'intérêt de *Merci le Peuplier*, **l'action de cette Région a été unanimement ressentie comme un véritable encouragement** : en appuyant cette initiative, la Région reconnaissait l'effort des entreprises et son utilité, et plus largement elle reconnaissait l'utilité sociale, économique et environnementale du peuplier.



L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine, quoique dissociée de *Merci le Peuplier*, reste perçue positivement notamment dans sa dimension de soutien du Peuplier.

L'analyse des dernières statistiques de *Merci le Peuplier* montre les effets de cet appui régional.



(source : Conseil National du Peuplier, printemps 2018)

En Poitou-Charentes, et malgré un démarrage mi-2014 (contre fin 2011 en Pays de Loire), le nombre de plants financés par *Merci le Peuplier* a rapidement rattrapé celui des Pays de Loire.

L'augmentation annuelle du nombre de plants financés en Poitou-Charentes, montre aussi l'inertie de mise en place, liée au délai d'action des entreprises et au temps de diffusion de l'information auprès des populiculteurs, et ce malgré un montage de dossier très simple.

L'action de la Région Poitou-Charentes a donc été **bien plus qu'une simple aide au reboisement. Constituant un réel appui à la filière, elle ne s'est pas additionnée à *Merci le Peuplier* mais a eu un effet démultiplicateur.** (Cf. aussi p. 29)

Concurrence entre usages du bois, et cas du bois énergie

A l'exception de la concurrence avec le bois-énergie, explicitée ci-après, la hiérarchie des usages est respectée et la concurrence des entreprises pour des qualités permettant deux usages différents (par exemple contreplaqué/emballage léger, ou emballage léger/sciage de qualité) est considérée comme saine par les entreprises. Le bois de papeterie est essentiellement constitué des têtes et des produits connexes.

Mais à plusieurs reprises, le bois énergie a été cité comme concurrent du bois de sciage, et parfois du bois de déroulage.

Aucune information quantitative n'a pu être obtenue. Néanmoins, on ne peut ignorer des témoignages récurrents et cohérents, provenant de différents types d'entreprises, et répartis sur le territoire français. De surcroît, plusieurs exploitants nous ont d'ailleurs confirmé réaliser cette pratique. Dans notre enquête, ces témoignages proviennent essentiellement des bassins Grand-Ouest, Nord Nord-Est, et de façon encore plus nette du bassin Sud-Est.

Dans l'ensemble, il ressort que :

- Lorsque les prix du bois-énergie (BE) sont légèrement inférieurs à celui du sciage, il est souvent plus facile, et donc plus avantageux pour l'exploitant de broyer pour vendre en BE.
- Lorsque le prix du BE est au niveau de celui du sciage, c'est en général lié à une faible demande sur le sciage par rapport à l'offre.
- Le ressentiment envers la non-hiérarchie des usages est accru du fait :
 - d'un constat de dévalorisation de la matière première et du travail sur la qualité fait par le populeux (élagages),
 - d'une injustice (réelle ou supposée) liée à des mécanismes d'aides publiques au développement du bois-énergie jugés excessifs et déloyaux,
 - d'un sentiment de développement excessif des projets bois-énergie (notamment gros projets), par rapport aux capacités réelles et durables de production de biomasse forestière (constaté dans tous les bassins, un peu plus vivement dans le sud-est),
 - de l'inquiétude sur le manque prochain de bois d'œuvre de peuplier.

En résumé, le bois-énergie absorbe effectivement une partie du bois d'œuvre peuplier.

Dans les bassins Grand-Ouest et Nord Nord-Est, il semble y avoir peu de concurrence actuelle avec le bois d'œuvre, les sciages qui ont été broyés étant de toute façon actuellement peu demandés sur les zones concernées.

Voir aussi la remarque sur la prospective possible sciage/bois énergie dans le nord-est, p. 43.

La concurrence dans le Sud-Est paraît plus vive, le différentiel entre la puissance des chaufferies bois et la capacité de production des forêts semblant plus important qu'ailleurs. Plusieurs interviews témoignent d'une réelle concurrence entre le bois énergie et le bois de déroulage, malgré un marché demandeur en bois de déroulage.

Toutefois, et comme il nous l'a été confirmé lors de l'enquête, la demande en bois-énergie a été moindre ces deux dernières années. Et une baisse plus sensible de la demande en bois énergie est ressentie depuis l'été 2015.

Hormis cette période climatiquement plus douce, le broyage de bois d'œuvre est une réalité y compris sur des bois aptes au déroulage pour l'emballage léger en bois, voire pour le contreplaqué.¹⁷

Si cette pratique continue à se développer, elle va accélérer et accroître le risque de déficit de bois d'œuvre attendu dans les prochaines années.

¹⁷ A noter que les déchets d'emballage bois de classe A deviennent actuellement plus difficiles à écouler (succession d'hivers doux) alors que la valorisation énergétique en est un des principaux débouchés, avec une bonne valorisation économique et des distances de transport réduites. Le constat de broyage de bois d'œuvre à des fins énergétiques pourrait amener à se demander si la valorisation énergétique de plaquettes d'origine forestière doit rester prioritaire dans les politiques publiques sur la valorisation énergétique du déchet bois de classe A.



Approche qualitative et quantitative des flux et de leur évolution

Evolution de la consommation de bois d'œuvre

A une exception près sur la totalité des entreprises enquêtées, toutes prévoient au minimum une stabilité, et souvent une hausse. Elles restent toutefois prudentes, la prévision dépendant à la fois de la stratégie de l'entreprise (équipements, développements, nouveaux marchés etc.) et de la conjoncture économique nationale et internationale.

Une dizaine de ces entreprises prévoient clairement un accroissement, l'ensemble représentant entre +100 000 et +120 000 m³ supplémentaires d'ici 2017 (à 80 % pour le secteur du contreplaqué). La quasi-totalité de cet accroissement est réparti entre le bassin du Grand-Ouest (60 %) et le bassin du Sud-Ouest (40 %). En conséquence sur le marché national, et schématiquement, la demande de bois se situerait alors à l'ouest tandis que la ressource se situerait à l'est.

Ceci confirme l'évaluation à dire d'expert des tendances nationales faite par le Conseil National du Peuplier (*cf.* page 31), bien que l'on soit ici sur des évolutions à court terme alors que les tendances nationales sont plutôt estimées à moyen et long terme.

Evolution des zones d'approvisionnement des entreprises (grume)

Globalement, les rayons d'approvisionnement les plus courants sont de l'ordre de 100 km, et 200-250 km pour les consommateurs les plus gros ou en recherche de bois de qualité.

Pour la plupart des entreprises, la zone d'approvisionnement est relativement stable depuis plusieurs années, puisque nous sommes encore en période de sur-stock par rapport au besoin.

Néanmoins, quelques entreprises du bassin Grand-Ouest ont augmenté légèrement leur rayon d'approvisionnement sans toutefois modifier la nature ni le volume consommé. Mais il s'agit pour l'instant d'une tendance légère.

En revanche, plusieurs entreprises des deux bassins Ouest augmentent leur rayon d'approvisionnement pour deux raisons principales :

- recherche de bois de meilleure qualité,
- augmentation du volume consommé.

Quelques entreprises du bassin Sud-Est agrandissent aussi leur zone d'approvisionnement.

Cette extension est limitée par les coûts de transport. Un rayon de 300 km est souvent cité comme grand maximum, même si certains achats (pour une faible part) peuvent se faire encore plus loin. Concernant les bois exportés vers l'Italie, une distance de 500 km est actuellement citée comme un maximum.

Pour certains produits à moindre plus-value ou à concurrence très forte, l'approvisionnement en France à plus de quelques dizaines de kilomètres est déjà rédhibitoire : c'est le cas d'entreprises du sud-est, qui fonctionnent en utilisant une faible quantité de grumes française très proches et en important le reste de leur besoin sous forme de produits semi-finis. Pour certaines de celles-ci, la raréfaction de la ressource est d'ores et déjà un problème.

Dans quelques secteurs du Sud-Est, plusieurs entreprises qui travaillent les grumes françaises pour une large part de leur activité sont dès maintenant inquiètes pour leur approvisionnement futur.

Types de lots

De très nombreux témoignages indiquent que les lots de bois sont de plus en plus petits et que les bois de qualité se font plus rares. Cela concerne fréquemment les qualités de déroulage/panneau, mais les usages pour sciage de qualité et déroulage/emballage léger ont aussi été souvent cités.

Il s'agit d'une tendance générale, plus marquée dans le bassin Sud-Est.

Flux de grumes BO entre les bassins

S'agissant de prospective sur la ressource, nous nous sommes intéressés exclusivement aux grumes de peuplier. Afin d'éviter des biais et des doubles comptes, l'approche s'est basée sur les flux au niveau des entreprises qui exploitent le bois en les interrogeant sur leur provenance et sur leur destination. Les informations des entreprises utilisatrices, pour leurs bois achetés à des négociants, n'ont donc pas été comptabilisées¹⁸.

Les détails chiffrés sont donnés page 55.

Import

Une seule entreprise parmi celles interrogées a témoigné d'un intérêt très marqué pour certains gisements de peupliers qui seraient de qualité et situés dans des pays de l'Est. Pour des raisons de coûts, ils nécessiteraient d'être travaillés sur place avant import. (Voir aussi p. 34) Des difficultés d'exploitation de ce gisement peuvent toutefois constituer un frein important.



Export

Cette partie de l'étude initiale (export, grand export, chiffres) a été entièrement mise à jour et restructurée. Elle fait maintenant l'objet d'une section spécifique : Cf. page 59.



¹⁸ sauf dans quelques cas très particuliers où il n'y avait pas de possibilité de double compte (approvisionnement par un ou plusieurs petits exploitants bien identifiés et non interrogés par ailleurs).

Synthèse des flux entre les 4 bassins et à l'exportation

Le schéma ci-dessous indique les flux de bois d'œuvre de peuplier (m³ grume) en 2015, obtenus d'après les entreprises exploitantes interrogées (liste p. 46).

Les flux de bois achetés à des négociants n'ont pas été pris en compte pour éviter les doublons.

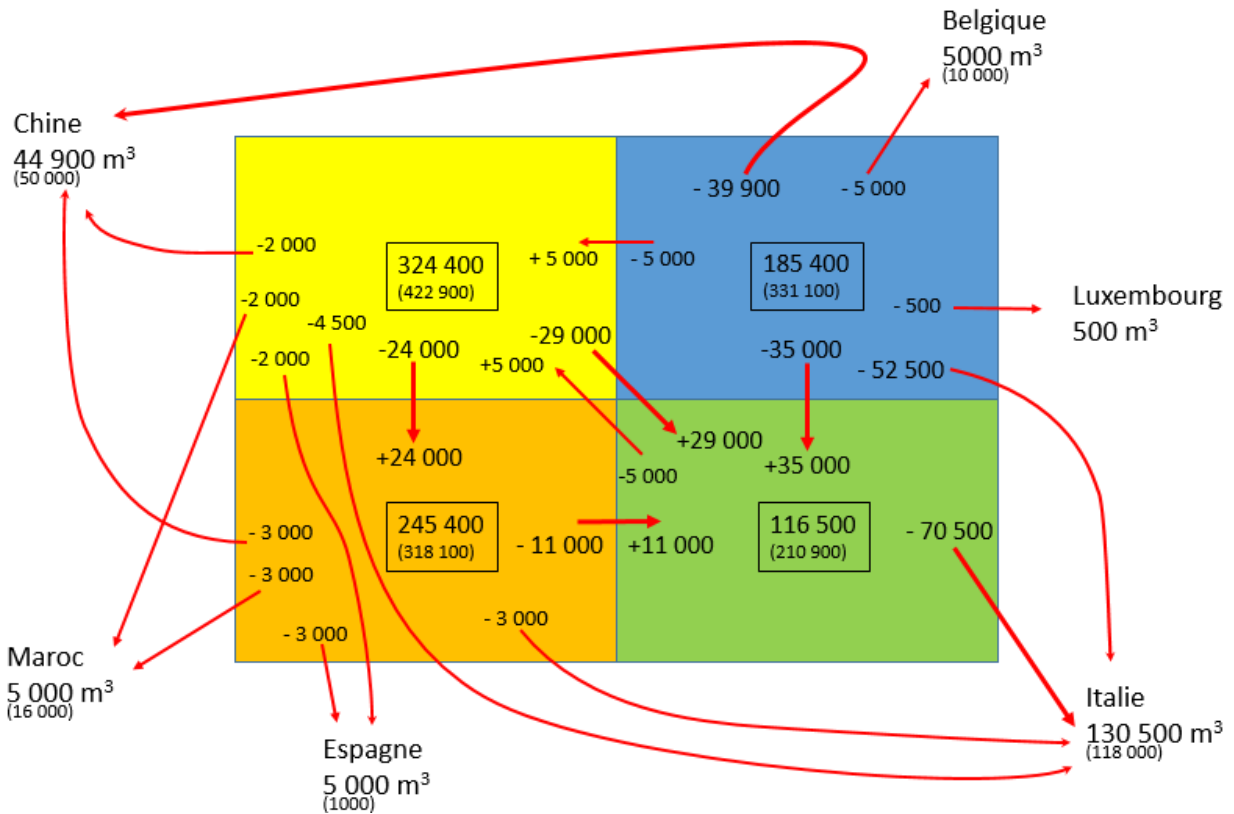
Les flux directs ont pu être identifiés dans la plupart des cas. Par exemple, si des volumes exploités en Nord-Est par une entreprise du Sud-Est sont destinés à l'Italie, ils sont directement notés sur le flux Nord-Est → Italie.



=> Au centre et en encadré :

volume exploité en 2015, par les entreprises enquêtées, dans chacun des bassins et à titre indicatif entre () volume EAB 2014

=> Pour l'export : à titre indicatif entre () le volume estimé, en 2014, d'après source Agreste



Chiffres 2015. Pour l'export, voir à partir de la page 59

Synthèse (flux de grume bois d'œuvre peuplier, m³) :



Chiffres 2015. Pour l'export, voir à partir de la page 59

Nos commentaires :

- Les flux d'export observés en 2015 par les entreprises enquêtées représentent 98 % de l'export total 2014 vers les principaux pays. Même corrigée des évolutions 2014/2015, la partie export peut être considérée comme représentative.
- Le bassin Nord Nord-Est est clairement "exportateur" de bois, ce qui s'explique en partie par un plus faible tissu industriel actuellement.
- Le bassin Grand-Ouest est également "exportateur", quoique dans une moindre mesure. Or c'est le bassin où le renouvellement est le plus faible depuis longtemps. Le stock y diminue donc de manière accélérée.
- Le bassin Sud-Est, dans notre enquête, est en partie une zone de transit vers l'export, en sus des volumes qu'il consomme lui-même et qu'il importe aussi des régions voisines.
- Le bassin Sud-Ouest est fortement consommateur de ressource, et est également un relais vers les bassins voisins et vers d'autres pays.
- On pourrait ajouter à ces flux de grumes, les bois transformés en produits semi-finis. Par exemple (en m³ grume consommés pour réaliser les produits semi-finis) :
 - ≈ 220 000 m³ du bassin Sud-Ouest vers l'Espagne,
 - ≈ 8 000 m³ du bassin Grand-Ouest vers Nord Nord-Est,
 - ≈ 15 000 m³ du bassin Nord-Est vers les autres bassins,
 - ≈ 10 000 m³ du bassin Nord-Est en export et grand export.
 Toutefois les flux deviennent alors très complexes.

Le prix des bois, en relation avec les flux et les aspects structurels

Prix des bois, coûts de production et concurrence.

Pour autant que nous le sachions, les éléments décrits ci-après sont déjà connus, mais nous les citons car ils forment une part importante de l'expression des entreprises enquêtées.

Toutes les personnes interrogées, quelle que soit l'activité de l'entreprise, reconnaissent la faiblesse des prix du bois de peuplier sur pied et ses impacts négatifs sur les populteurs.

Les raisons invoquées à ce faible prix sont de deux ordres :

- la limitation du prix de vente du produit sorti usine (prix de marchés, concurrence),
- les coûts de production.

Les entreprises qui produisent des produits finis et qui travaillent à l'export ont souvent l'avis le plus tranché : les produits français sont en concurrence directe avec ceux de pays dont les coûts de production sont très inférieurs aux nôtres.

Les raisons citées, expliquant ces coûts de production inférieurs sont :

- un coût de récolte inférieur lié à une mobilisation plus simple
 - facteur structurel de la propriété foncière (taille de la propriété et des parcelles forestières)
 - réglementation environnementale moins contraignante
- des charges pour les entreprises sans commune mesure avec les nôtres (notamment pays de l'Est et pays asiatiques) :
 - salaires (et durée du travail)
 - charges sociales
 - normes (sociales, environnementales, techniques).

Ces éléments sont très souvent cités comme facteurs limitants, également par les entreprises qui se situent uniquement sur le marché français.

Pour rester concurrentielles, ces entreprises françaises ne peuvent jouer que sur l'efficacité (dont le rendement) et le prix des bois. Or la plupart des entreprises françaises ayant une consommation de bois significative, et/ou bien présentes sur les marchés internationaux, sont déjà proches du maximum d'efficacité... et la variable d'ajustement devient alors essentiellement le prix de la matière première.

Un facteur aggravant a été plusieurs fois cité par des entreprises très présentes sur les marchés internationaux (export et grand export) : le différentiel de stratégie commerciale entre la France et d'autres pays.

- D'après ces témoignages, la France facilite les imports de produits transformés (faibles taxes notamment), tandis que nos exports de ces produits sont freinés par des pays étrangers.

- De même pour le contrôle de la matière première : certains pays¹⁹ se réservent leur matière première bois (par exemple obligation de transformer le bois sur place), tandis que nos bois français partent aisément à l'étranger. Une part de ces bois exportés nous revient sous forme de produits finis à un prix inférieur à notre production locale malgré les coûts de transport.

Une autre remarque est faite concernant le transport maritime. La France étant très nettement importatrice de produits manufacturés asiatiques, les voyages de retour de la France vers l'Asie peuvent emporter des matières premières à coût réduit.

L'ensemble de ces déséquilibres aboutit en définitive à une concurrence déloyale qui se répercute *in fine* sur le prix des bois sur pied, et donc sur le reboisement.

Par son effet sur le reboisement, cette répercussion de l'ensemble des déséquilibres sur le seul prix des bois sur pieds peut à terme être catastrophique pour la filière.

Les constats ci-dessus sont moins vrais aujourd'hui, fin 2018, du fait des évolutions sur le marché français et de l'accroissement de l'activité italienne. Mais leurs principes et risques demeurent, c'est pourquoi l'ensemble du paragraphe est conservé dans cette mise à jour.



Cas de prix anormalement bas

De nombreux témoignages fiables et répartis dans différentes régions citent des cas de prix d'achats de bois sur pied (ou parfois seulement d'offres) deux à trois fois inférieurs au prix du marché compte tenu de la qualité du lot, de son accessibilité etc. – y compris pour des bois de bonne voire très bonne qualité.

Ces pratiques aggravent une situation générale déjà médiocre, avec deux conséquences :

- conséquence directe : décision du populteur de ne pas reboiser, le prix des bois couvrant moins de la moitié des coûts de plantation et entretien²⁰ ;
- conséquences indirectes : messages aux populteurs sur l'aspect déficitaire de la production de bois de peuplier et sur le risque de tromperie, mais aussi tensions dans la profession face à ces pratiques considérées comme désastreuses.

De façon systématique, ces situations se rencontrent dans le cas (fréquent) de propriétaires qui disposent de peu ou pas d'informations sur la valeur réelle de leurs peupliers, et qui ne mettent pas les entreprises en concurrence faute de connaître l'existence d'autres acheteurs possibles ou faute de temps.

¹⁹ à noter toutefois que les pays n'ont pas tous les mêmes facilités ou contraintes concernant le contrôle de leurs échanges.

²⁰ Rappelons que le prix obtenu lors de l'exploitation devrait plus que couvrir l'investissement réalisé dans le passé pour la plantation qui vient d'être récoltée. Or ce n'est pas toujours le cas.

VIII. L'export de grumes de peuplier

Cette partie est nouvelle et remplace les paragraphes "export", "grand export" et "estimation en volume des grumes exportées" (pages 54-57) de l'étude initiale parue en mars 2016.

Elle est basée sur une analyse des données AGRESTE/DISAR issues des douanes, et sur des entretiens individuels menés en décembre 2018 avec les principaux acteurs travaillant de façon significative à l'export. Nous remercions les personnes et entreprises suivantes qui ont accepté de nous partager leur expérience : M. Driencourt, P. Piroird, X. Brassat, ITS Wood, H. Nobécourt, Ets Richard, Transexfo, B. Piret, NSF2A, Coforêt, Coforaisne.

En 2014, l'export de grumes était essentiellement tourné vers l'Italie. La faillite de plusieurs entreprises importantes dans ce pays a eu deux conséquences : diminution du volume exporté vers l'Italie, et fragilisation d'exploitants français en particulier suite aux impayés. La tendance observée fin 2015 était néanmoins à l'augmentation : on nous indiquait que les Italiens se tournaient à nouveau vers la France, suite à des modifications²¹ dans les pays de l'Est où ils se sont approvisionnés quelque temps. De plus, le marché du contreplaqué était alors en hausse vers les USA et les Pays-Bas.

Dès les années 2014/2015, on pouvait noter un ressenti particulier de la filière envers le grand export malgré des volumes relativement faibles à l'époque, ce qui pouvait s'expliquer par :

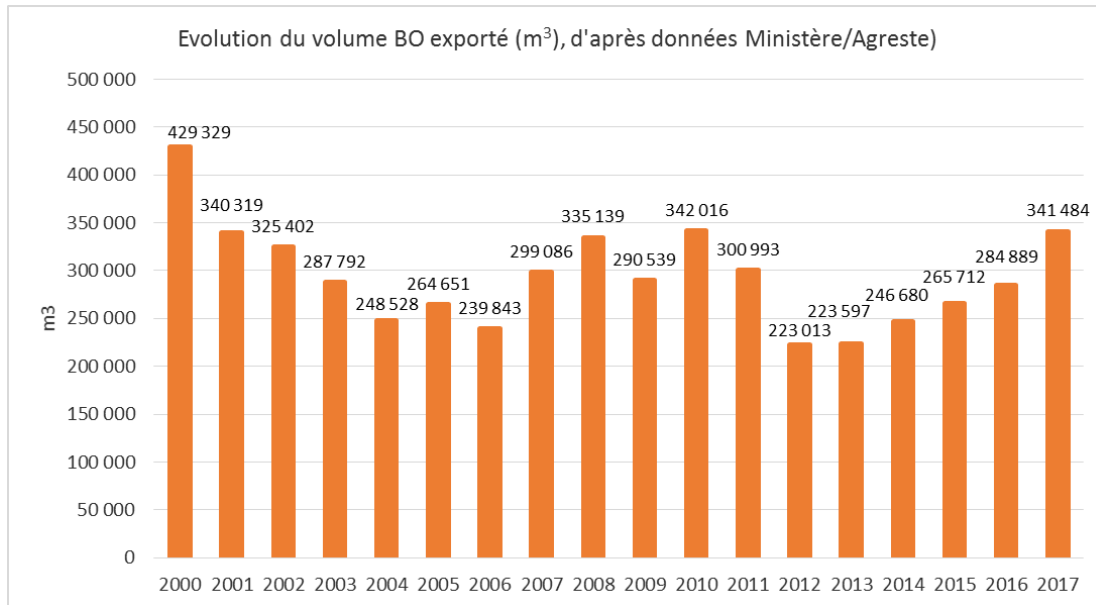
- la nouveauté de cette destination des bois, dans un contexte jugé déloyal (Cf. p. 57),
- l'apparition d'une sensibilité au prochain déficit de bois.

Il s'avère que le grand export a pris une importance considérable, proche des 150 000 m³ en 2016 soit 11 % de la récolte BO, triplant depuis 2012.

Depuis fin 2015 - début 2016, la situation s'est profondément modifiée et d'autres évolutions marquées se dessinent.

²¹ nous n'avons pas pu obtenir de précision

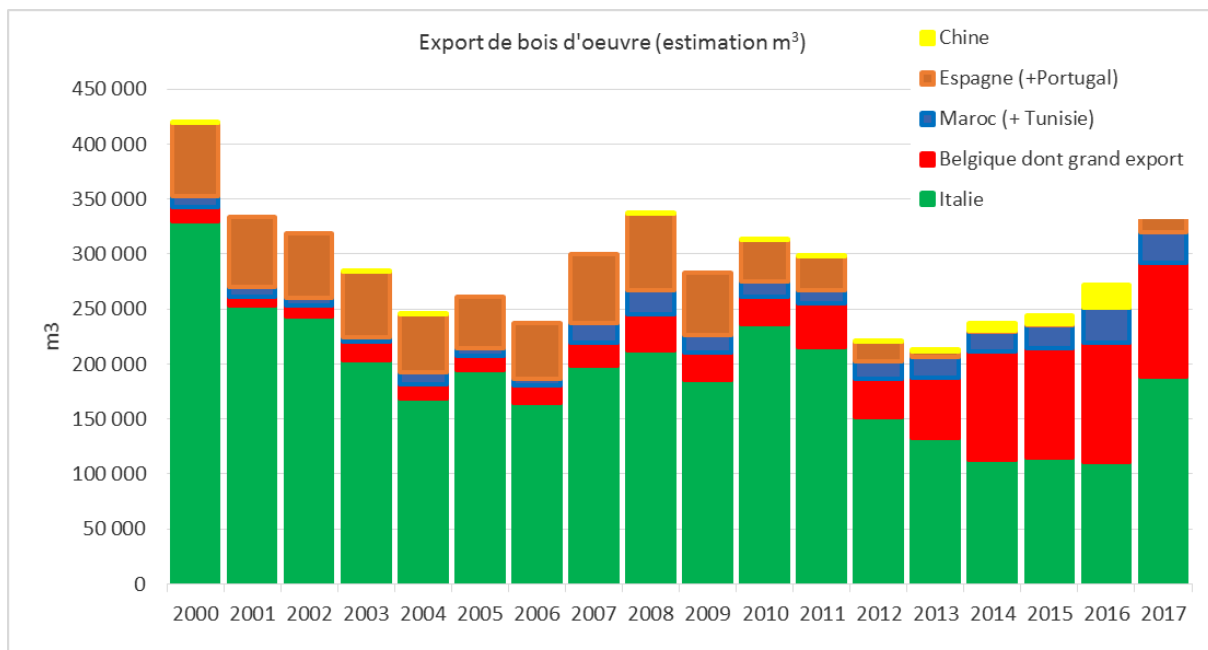
Aspects quantitatifs



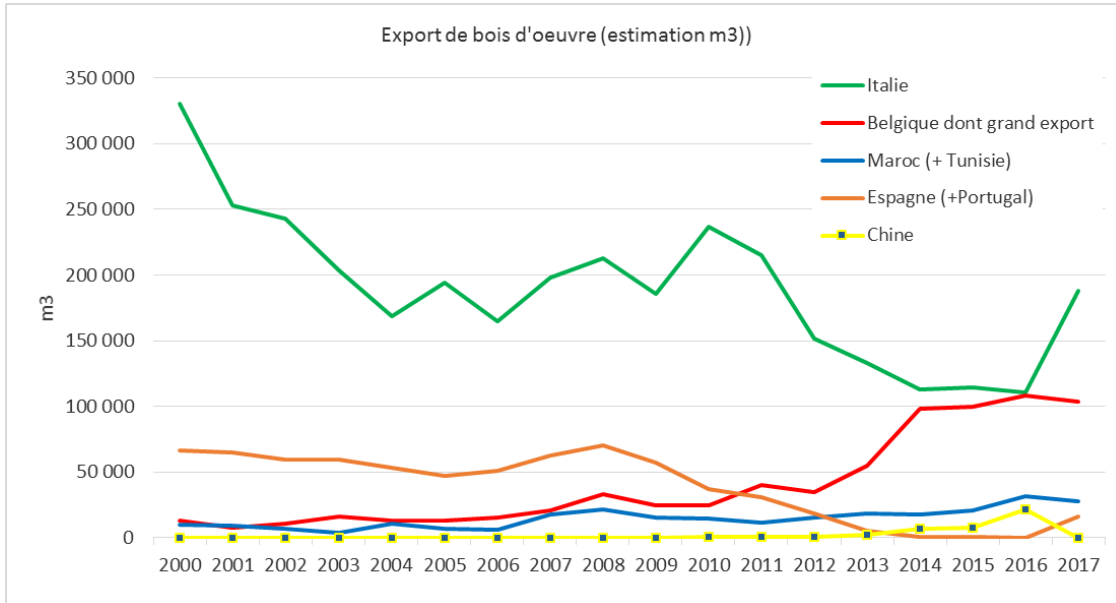
La tendance à l'accroissement des exports notée en 2014 et observée par les entreprises en 2015 est bien confirmée et s'est poursuivie depuis. Les entreprises témoignent d'une reprise marquée vers l'Italie dès 2017 pour certaines régions françaises et plus généralisée en 2018.

En 2017, les exports de bois d'œuvre ont été à 98 % à destination de :

- l'Italie : 55 % (188 000 m³)
- l'Asie et l'Inde *via* la Belgique (avec une faible part de consommation Belge) : 30 % (103 700) m³
- le Maroc (principalement) et la Tunisie : 8 % (28 000 m³)
- l'Espagne : 5 % (16 000 m³).



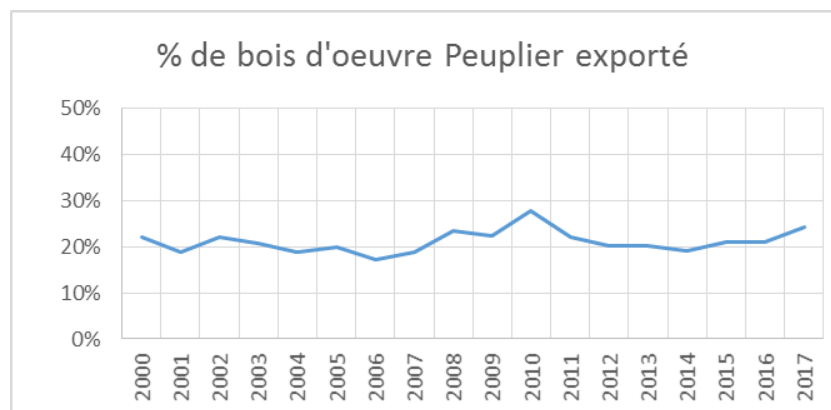
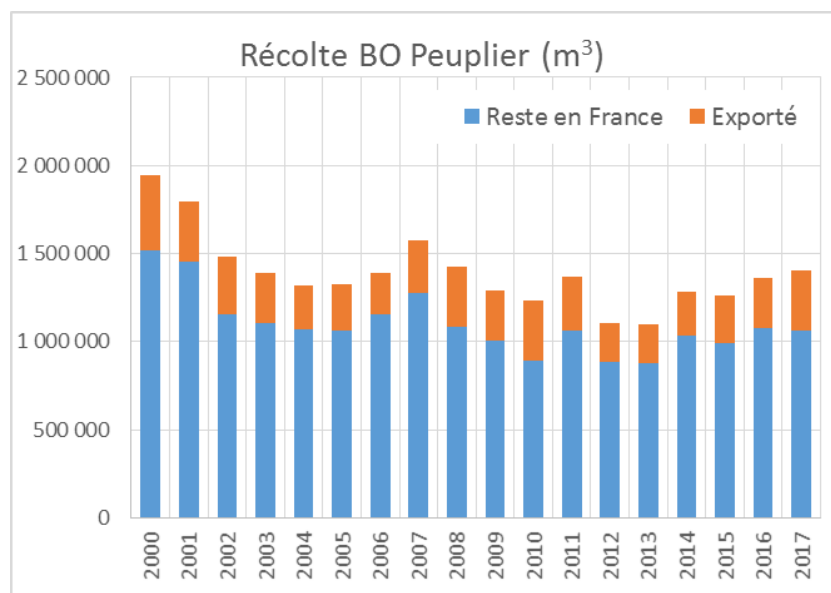
De façon plus spécifique, la situation est la suivante (la consommation annuelle belge à proprement parler peut être évaluée aux alentours de 15 000 m³, on peut la négliger par rapport à l'ensemble) :



Le volume de grume exporté vers l'Italie a été de 2000 à 2016 dans sa période la plus faible, aux alentours de 112 000 m³/an, mais repart fortement à la hausse dès 2017 et retrouve le niveau moyen de la période 2003-2013 (188 000 m³/an).

Malgré des variations parfois importantes de volume exporté au total et aussi selon les destinations, la proportion de bois exporté reste en général plutôt stable : autour de 20 % de la récolte totale (à l'exception de 2008 -2010 et 2017).

De 2000 à 2016, les volumes se sont reportés d'une destination sur l'autre : en l'occurrence la forte croissance du grand export est venue compenser la diminution des flux à destination de l'Italie.





Aspects qualitatifs : situation générale et évolution

Les témoignages des entreprises travaillant à l'export sont remarquablement cohérents, seules quelques nuances sont apportées selon leur localisation géographique et leur bassin d'exploitation.

De 2015 à 2016, le volume global exporté est annoncé en légère augmentation (en cohérence avec les chiffres ci-dessus). Puis il s'accroît fortement dès 2017/ 2018 vers l'Italie.

Cette demande concerne l'Italie du nord (plutôt contreplaqué) et plus récemment l'Italie du sud avec un développement de la demande pour l'emballage léger. Cette demande du sud a pour conséquence l'export de bois d'une qualité différente de celle habituellement demandée par ce pays : toujours du déroulage mais avec une exigence moindre sur la longueur de billon déroulable. L'export peut être freiné par la difficulté de trouver la logistique transport, et notamment pour aller en Italie du sud.

Les Italiens doivent faire face à un contexte délicat :

- Accroissement de leur besoin.
- Un trou de production de peuplier italien important depuis 2015.
- Une ressource issue des pays de l'Est dont la disponibilité est fluctuante et se serait partiellement refermée ²².
- Un marché français plus tendu.

Tous les opérateurs notent que le marché français s'est progressivement tendu, avec une hausse des prix (ceci est un peu moins vrai, pour le moment, dans le nord).

Focus sur le nord de la France

Le manque de débouchés régionaux ou français a impacté négativement le prix du bois depuis plusieurs années et cela contribue à démotiver les populteurs non seulement sur le reboisement mais aussi pour la vente (mobilisation plus difficile).

Pour le moment, le prix du transport vers l'Italie depuis le nord de la France est très proche du prix d'expédition vers des pays comme l'Inde et l'Asie.

Faute de débouchés locaux, les bois arrivés à maturité sont expédiés vers l'une ou l'autre de ces destinations en fonction des demandes.

Dans un contexte de marché déprimé le grand export a permis de valoriser du bois d'œuvre qui soit n'auraient pu être vendus bien que mûrs, soit seraient partis en bois énergie ou bois d'industrie.

Ces constats faits pour le nord sont en partie valable pour le nord-est, de façon moindre puisque cette région est plus proche de l'Italie et plus éloignée des ports belges.

Mais les évolutions industrielles actuelles dans le Grand-Est modifient déjà les flux, et toutes les entreprises interrogées anticipent également l'accroissement des besoins industriels dans cette région. Ces évolutions sont fortement porteuses d'espoir, quoique teinté d'inquiétude compte tenu des niveaux de consommation annoncés.

Dans un contexte de remontée des prix et d'accroissement du besoin en France, les flux pourraient se réorienter rapidement vers les industriels français. En effet, à prix des bois identique pour l'exploitant ou le négociant, la logistique pénalise les flux vers l'Italie par son coût et aussi car elle apparaît plus complexe qu'une expédition en France.

²² En alternative, certains y auraient monté des unités de déroulage mais manquent de toute façon de bois qualité, d'autres y gèreraient des peupleraies.

Il en serait de même pour le grand-export : comme indiqué plus haut, ce marché jugé comme opportuniste et volatile, compliqué à gérer et avec des contraintes relatives au traitement des bois, semble utilisé faute de mieux.

Les opérateurs interrogés n'identifient pas de modification du type de qualité destiné au grand export, ni ces dernières années ni en terme de tendance à venir.

Il ressort nettement des entretiens menés avec les opérateurs fin 2018 une envie de travailler avec les entreprises françaises, pour les raisons pratiques évoquées ci-dessus et aussi (ce qui est nouveau) pour des raisons plus idéologiques.

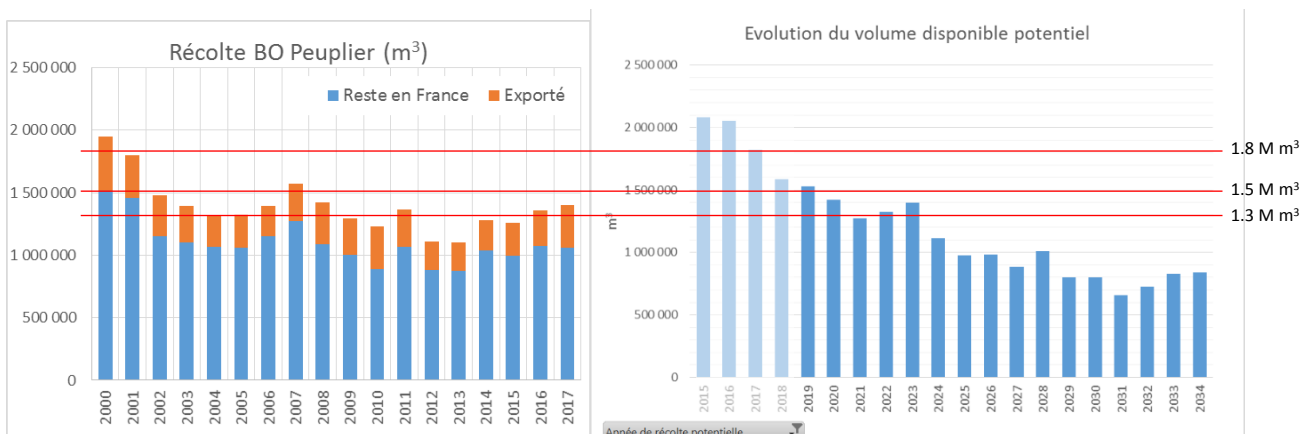
En résumé, les personnes interviewées ont de façon claire et cohérente témoigné que la destination des bois dépend de façon importante des facteurs économiques, auxquelles se mêlent parfois des contraintes techniques et logistiques. Ils témoignent tous que le grand export est considéré comme un "pis-aller" utilisé lorsque le marché local est insuffisamment porteur, et qu'il a permis à des propriétaires de bénéficier de prix supérieurs (bien qu'insuffisants) aux marchés locaux. L'export vers l'Italie est considéré de la même façon, quoique de façon moins nette pour des raisons historiques.

Malgré un ensemble de facteurs nombreux et complexes (demande des marchés, prix, coût du transport, logistique nécessaire, réglementation) qui rend toute prédiction difficile voire impossible, la tendance actuelle est nettement en faveur des industriels français.

De plus, leur adhésion récente dans le Nord-Est à *Merci le Peuplier* pourrait contribuer à favoriser les flux vers eux, si les industriels italiens n'agissent pas pour participer au reboisement dans leur bassin d'approvisionnement français.

La réorientation progressive vers les industriels français d'une partie conséquente des flux actuellement exportés semble aujourd'hui probable, avec les réserves apportées précédemment.

La problématique générale de la ressource issue du manque de reboisement depuis 2006, face à un besoin de 1.5 voire 1.8 M m³, demeure néanmoins entière.



IX. Conclusion



Depuis plus de vingt ans, le manque de reboisement des peupleraies exploitées représente une perte d'au-moins 41 000 ha. Aujourd'hui, en France, un tiers des surfaces exploitées n'est pas reboisé, et dans le Grand-Ouest moins de la moitié est reboisée après coupe. Il n'y a pas de surexploitation, mais bien un sous-reboisement.

Si une part s'explique par des facteurs structurels, ce recul est une tendance lourde due essentiellement à des facteurs économiques (prix des bois, disparition des aides) et réglementaires.



Parallèlement, le besoin en bois d'œuvre de peuplier dans les années à venir évolue à la hausse avec une capacité en augmentation vers 1.8 M m³/an.



Au final, les entreprises françaises devront faire face à partir d'environ 2023, à un déficit de matière première qui s'accroîtra jusqu'à atteindre 40 à 50 % du besoin, et qui devrait toucher plus tôt et plus profondément les entreprises utilisant du bois de qualité.



Ce déficit, qui représentera 300 000 m³/an dans les premiers temps pour atteindre 500 000 à 650 000 m³ de bois par an, pourrait être aggravé par la concurrence d'autres usages non nobles du bois, tels le bois-énergie, d'autant plus que le déficit en bois d'œuvre aura en corollaire la disparition d'une partie de matière normalement utilisée en bois énergie ou en trituration (têtes de peupliers et produits connexes).

De plus, l'impact écologique pourrait être important : le peuplier - essence normalement produite et transformée localement - n'est pas substituable par une autre essence. Il y aura donc une perte réelle de production d'un matériau écologique et renouvelable, qui sera très probablement remplacé par du plastique (si diminution des emballages légers en bois) ou d'autres matériaux non renouvelables (si diminution du contreplaqué).

L'accroissement des transports d'un bassin à l'autre se fera également au détriment de l'environnement.

La raréfaction de la ressource de qualité devrait améliorer le prix du bois sur pied par une concurrence plus forte à l'achat, ce qui commence d'ailleurs à s'observer. Cela créera un risque pour les entreprises qui auront des difficultés pour se positionner sur les prix compte tenu de leurs marchés avals et de leur efficacité interne.

Cette amélioration des prix pourrait aussi concerner des bassins actuellement sous-exploités, mais la distance de transport et la recherche de bois de qualité seront des éléments majeurs dans la concurrence.

Une amélioration du prix des bois, quelle qu'elle soit, aura un effet indubitablement positif sur le taux de reboisement, mais pas sur la ressource disponible à cet instant... Face à la tendance lourde au non-reboisement, attendre simplement cette amélioration fera perdre des années précieuses.

Il est donc nécessaire de trouver des leviers pour relancer plus nettement les reboisements le plus tôt possible.

Les tensions sur le marché national ne seront pas du même ordre dans les régions selon leurs niveaux d'industrialisation et la localisation de la ressource, mais devraient à terme et progressivement concerner toutes les régions.

Aujourd'hui, et malgré des positions parfois négatives à ce sujet de la part d'industriels français, l'export au sens large est profitable aux régions dans lesquelles le tissu industriel est moindre et la ressource encore abondante.

Demain avec le déficit de bois, les tensions connues à l'encontre du grand export risquent d'être du même ordre à propos de l'export vers les pays de l'UE, en particulier vers l'Italie, surtout si les conditions de production industrielle sont défavorables pour l'industrie française.

Le développement actuel d'industriels en France et les évolutions sur notre marché national pourraient néanmoins aboutir à une réorientation d'une partie des flux actuellement exportés vers la transformation française.



Comme ce manque de bois risque d'endommager durablement le tissu économique de la filière peuplier, une réaction nette de l'ensemble des acteurs politiques et économiques est urgente.

La charte *Merci le Peuplier* a ceci de particulier qu'il s'agit d'une initiative des entreprises elles-mêmes. Les industriels, à travers cette charte, ont déjà participé au financement de 400 000 plants, soit 1 M € pour près de 2 200 ha. Et *Merci le Peuplier* est aussi un moteur de communication.



D'autre part, l'exemple initial du Conseil Régional Poitou-Charentes avec son appui à *Merci le Peuplier*, et maintenant les initiatives dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire/Centre Val de Loire, et probablement Grand-Est, montrent qu'il est possible d'avoir une action positive et efficace à condition d'agir de manière cohérente et en utilisant les atouts existants. La rapidité est primordiale, car l'inertie entre la mise en place d'actions de filière (entreprises + collectivités publiques + Etat) et les premiers résultats significatifs sur le reboisement peut être de deux à trois ans.



Les entreprises disposent à travers cette étude d'éléments fiables sur la ressource Peuplier et son évolution. Ces éléments doivent leur permettre d'anticiper pour mieux faire face aux difficultés d'approvisionnement qu'elles vont prochainement rencontrer.

Le peuplier fournit un matériau d'avenir, et constitue une ressource renouvelable, naturelle et locale, qui doit être pérennisée.

C'est pourquoi les résultats de cette étude doivent aussi contribuer à accélérer la prise de conscience de l'ensemble des acteurs économiques et politiques, afin de leur permettre de réagir très rapidement pour réduire la durée du déficit de bois et s'inscrire ainsi dans une politique de gestion durable et environnementale.

Au lire de cette étude, face aux difficultés futures et à leurs conséquences importantes sur l'environnement et l'emploi, industriels, exploitants forestiers et pouvoirs publics ne pourront pas dire : "*on ne savait pas*".

Mars 2016 – mis à jour décembre 2018

X. ANNEXES

IFN - surface



Tableaux personnalisés Nouvelle méthode Résultats

Méthode → Localisation → Domaine d'étude → Variables à calculer → Données de ventilation → Unités de ventilation → Modalités de ventilation → Résultats

Méthode	Nouvelle méthode	
Domaine géographique	France entière - France	Modifier ▾
Domaine temporel	2012, 2013, 2014, 2015, 2016	
Domaine d'étude	Peupleraie	Modifier ▾
Lots	Arbre vif en peupleraie	
Variables	Superficie, Nombre de tiges, Volume	Modifier ▾

Les résultats sont exprimés sous la forme $x \pm y$. Cela signifie que la valeur estimée est comprise dans l'intervalle $[x - y ; x + y]$ avec une probabilité de 95 %.

Point Visité	Superficie x 1 000 ha	Nombre de tiges x 1 000 000 tiges	Volume x 1 000 000 m ³
Oui	170 ± 18	57 ± 10	29 ± 6
Non	n.s.	n.s.	n.s.
Total	170 ± 18	57 ± 10	29 ± 6

n.s. signifie que le résultat correspondant est non significatif, c'est-à-dire qu'il a une précision statistique insuffisante pour être publié.

Volumes potentiels par utilisation possible (graphique page 40)



Année récolte possible	Volume potentiel	Utilisation potentielle					Total général
		déroulage panneau	déroulage ELB	sciages	incertitude	déroulage	
2017		634 698	228 967	178 358	809 213		1 851 236
2018		650 303	233 619	218 896	521 375		1 624 193
2019		749 583	283 575	215 259	301 890		1 550 307
2020		823 974	268 825	192 505	149 101		1 434 405
2021		775 678	264 660	186 355	61 748		1 288 441
2022		875 928	248 380	181 699	29 093		1 335 100
2023		967 249	262 360	150 618	14 953		1 395 180
2024		738 889	226 376	124 419	3 782		1 093 466
2025		680 345	197 527	125 458	4 614		1 007 944
2026		671 797	211 814	104 763	2 411		990 786
2027		540 565	229 611	114 836	1 626		886 638
2028		635 311	266 200	96 003	2 116		999 630
2029		531 456	209 910	119 959	7 367		868 692
2030		479 706	190 891	98 804	8 178		777 578
2031		393 439	155 037	100 328	10 549		659 354
2032		378 980	208 666	88 646	16 744		693 036
2033		421 408	236 658	84 202	73 897	5 558	821 722
2034		384 999	195 993	108 633	138 023	6 913	834 561

en m³

Classement des cultivars selon leur aptitude aux différents usages

Extrait de l'étude Qualité des Bois de Peuplier I – octobre 2009 :

Tableau synthétique des aptitudes des cultivars aux différents usages
Classifications réalisées à partir d'analyses de critères mesurés dans cette étude

Cultivar	Structure	Palette	Menuiserie	Emballage léger, Panneaux contreplaqué et LVL*			Papeterie**
				Aptitude au déroulage	Qualité des placages verts	Qualité mécanique des panneaux	
Beaupré	Orange	Orange	Orange	10	10	6	Vert
Blanc du Poitou	Rouge	Rouge	Vert	8	7	9	Orange
Dorskamp	Orange	Vert	Vert	6	3	3	Orange
Flevo	Orange	Vert	Rouge	1	1	2	Vert
Fritzi Pauley	Orange	Rouge	Rouge	7	8	4	Orange
Ghoy	Orange	Rouge	Vert	5	4	5	Vert
I 214	Rouge	Rouge	Vert	4	6	8	Orange
I 45/51	Vert	Rouge	Orange	3	2	10	Vert
Raspalje	Vert	Orange	Orange	2	5	7	Vert
Robusta	Vert	Vert	Vert	9	9	1	Orange

* Les chiffres de 1 à 10 correspondent à un classement multicritères des cultivars, du meilleur (1) au moins bien (10), sur l'échantillonnage étudié

** Les écarts constatés entre cultivars n'ont pas la même importance selon les process papetiers.

- Cultivar pouvant être utilisé sans problème.
- Cultivar utilisable avec des précautions préalables : tri sélectif ou classement visuel des grumes/billons ou adaptation du process industriel.
- Cultivar à éviter pour l'utilisation donnée.

Extrait de l'étude Qualité des Bois de Peuplier II – juin 2013 :

Cultivar	Structure	Utilisation en palette EUR** (classe P1)	Menuiserie	Emballage léger, Panneaux contreplaqués et LVL			Papeterie*
				Aptitude au déroulage	Qualité des placages verts	Qualité mécanique des panneaux	
A4A	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert
Alcinde	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange
Brenta	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert
Dvina	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange
I-214	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Orange
Koster	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange
Lambro	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Lena	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert
Mella	Vert	Orange	Rouge	Vert	Orange	Vert	Vert
Polargo	Orange	Rouge	Rouge	Vert	Orange	Vert	Orange
Soligo	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Taro	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Orange
Trichobel	Orange	Rouge	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert
Triplo	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert

* Les écarts constatés entre cultivars n'ont pas la même importance selon les process papetiers.

** Estimation des performances par rapport à une palette EUR (EN 13689 partie 1).

- Cultivar pouvant être utilisé sans problème.
- Cultivar utilisable avec des précautions préalables : tri sélectif ou classement visuel des grumes/billons ou adaptation du process industriel.
- Cultivar à éviter pour l'utilisation donnée.

Éléments de bibliographie

La plupart des éléments de cette étude sont nouveaux. Elle s'appuie toutefois aussi sur quelques documents existants, en particulier :

- *Qualité des bois de peuplier - I*, 2009 commanditée par le Conseil National du Peuplier
- *Qualité des bois de peuplier – II*, 2013 commanditée par le Conseil National du Peuplier
- *Les peupleraies : quel enjeu pour l'avenir de la populiculture française*. Eric Paillassa – RFF 3-2014, pp. 301-311
- *Analyse de la ressource forestière et populicole en Picardie et des disponibilités en bois à l'horizon 2030*. CRPF Nord-Picardie / IGN, septembre 2014. Voir en particulier pp. 15-18, 57-58, 87-88 et 139.
- *Inventaire et suivi des surfaces et des volumes mobilisés et transformés de peuplier en Alsace*. Fibois Alsace, novembre 2014

Les données sur la récolte (EAB) ont été recueillies sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> et ventilées par région grâce à <http://stats.agriculture.gouv.fr/disar/>

Plaquette réalisée par le Conseil National du Peuplier : "Le Peuplier, une richesse pour l'avenir". <http://www.peupliersdefrance.org/le-peuplier-une-richeesse-pour-l-avenir-419022.html>



Les aides "peuplier" en Nouvelle-Aquitaine

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-developpement-peupleraies-de-qualite/>
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-a-remise-production-peupleraies/>
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-a-lelagage-peupliers-jusqua-7-metres/>
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-premier-boisement-de-qualite-peuplier/>



Aide "Du peuplier pour l'avenir" (Maine et Loire, Indre et Loire, Indre)

<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Du-peuplier-pour-l-avenir>
<https://ifc.cnpf.fr/n/peuplier-en-val-de-loire-ouest/n:3021>

Lettre de mission du CODIFAB au CNP (2015)

Reproduite ici sans modification, pour mémoire. Les chiffres ont depuis été actualisés, ils se retrouvent dans le reste de cette étude.

La récolte de peuplier représentait en France 1.3 million de m³ de bois d'œuvre en 2010 (soit 25% de la récolte de bois feuillus en France). Les industries majoritairement consommatrices des bois d'œuvre Peuplier sont les industries du déroulage (72%) (Emballages légers (32%), panneaux contreplaqué (20%), placages et grumes pour déroulage export (20%)) et le sciage (28%) (Palettes, caisserie et literie)). Les sous-produits sont utilisés par les industries de la pâte à papier, du panneau de process et à des fins de production d'énergie.

Or depuis une vingtaine d'années, et pour différentes raisons (structurelles, réglementaires et socio-économiques non détaillées ici) le rythme des replantations est passé de 3 millions d'unités/an dans les années 1990 à moins de 600 000 unités/an en 2013. Sachant qu'en moyenne 1 plan produira 1m³ sur 20 ans, le rythme actuel de replantation est devenu très insuffisant pour assurer l'approvisionnement futur des industries de transformation.

Les premiers signes de tensions sur les approvisionnements de certains bassins se font déjà sentir, liés d'une part à une moins bonne disponibilité qualitative et quantitative en grumes dans les bassins proches des industries, et d'autre part, à un flux croissant de grumes vers l'export (Italie, Espagne) et le grand Export (Asie – Chine).

Pourtant, suite à des investissements récents, la demande en peuplier des industries françaises du contreplaqué devrait augmenter significativement dès les deux prochaines années.

Si le rythme de replantation ne se renforce pas, et si une adaptation de la filière Peuplier française n'est pas engagée rapidement, les industries françaises connaîtront une rupture dans leurs approvisionnements Peuplier dès les environs de 2023.

Pour tenter d'inverser le rythme de replantation, l'ensemble des professionnels de la filière peuplier de 7 régions de l'ouest de la France, en concertation avec les propriétaires forestiers, se mobilisent déjà. De leur initiative commune est née la Charte nationale *Merci le Peuplier*, mise en place et animée par le Conseil National du Peuplier.

Le Conseil National du Peuplier constitue aujourd'hui un vrai centre de ressources national sur le Peuplier, détenant une réelle expertise, tant technique que socio-économique. Il prévoit, durant 2015, de renforcer et de promouvoir la Charte Merci le Peuplier, sur tout le territoire français.

Pour les industries du Contreplaqué, dont l'activité Peuplier est en fort développement et l'arrivée massive d'une concurrence Contreplaqué Peuplier éco-certifié (FSC) depuis la Chine, le bon fonctionnement de cette charte, et son extension au niveau national est essentielle dans la démarche de sécurisation des approvisionnements futurs en peuplier.

Description des prestations du CNP :

Les industriels représentés par l'Union des Fabricants de Contreplaqué souhaiteraient pouvoir profiter de l'expérience et de la connaissance acquises par le CNP et, dans le cadre de la dynamique de promotion et d'extension de la Charte Merci le Peuplier à tout le territoire français à venir, recueillir les informations leur permettant d'avoir une meilleure vision stratégique de la ressource en Peuplier et des circuits d'approvisionnements à l'horizon 2020-2030.

Aussi, dans le cadre de cette mission, le Conseil National du Peuplier propose de fournir :

- Une cartographie des bassins d'approvisionnements à l'horizon 2020-2030 (volume, disponibilité, dynamique de production et de replantation, clones (en rapport avec les propriétés mécaniques), structuration de la filière peuplier par bassin, engagement des pouvoirs publics territoriaux;
- En fonction des données qu'il pourra recueillir, un panorama des circuits de distribution et de logistique actuels (moyens de transports, coûts, volumes), ainsi que l'analyse des tendances de développements possibles, intra et interbassins;
- Selon les données disponibles, un panorama des flux et de leur évolution potentielle vis à vis de l'export et du grand export.

Lettre de mission du CODIFAB au CNP (2018)

En 2015, le CODIFAB a permis à l'industrie du panneau contreplaqué de disposer d'une étude prospective sur la ressource en bois de peuplier et son évolution dans les années à venir.

Cette étude, réalisée par le Conseil National du Peuplier (CNP) et finalisée en mars 2016, s'appuyait sur les données disponibles à l'époque c'est-à-dire 2015 pour les replantations et 2014 pour la récolte de bois.



Depuis, les premiers signes de tensions sur les approvisionnements sont effectivement apparus et s'accroissent progressivement. Une mise à jour des données quantifiées présentées dans les chapitres V et VI de l'étude semble indispensable.

Cela permettrait en effet :

- de mieux cerner la situation actuelle grâce à la connaissance du reboisement et de la récolte de ces dernières années,
- d'améliorer la visibilité de la ressource et de son évolution;
- de tenir compte du nouveau découpage des Régions pour faciliter le suivi quantitatif dans le temps.

Par ailleurs, une première enquête avait été réalisée afin de caractériser les flux intra européen de grumes de peuplier, et de vérifier les tendances en termes de flux non contrôlés (fuite de grumes) à destination du grand export et notamment de l'Asie. A dire d'experts, le phénomène de grand export se serait depuis amplifié et professionnalisé. De plus il concernerait également les grumes de grande qualité (qualité déroulage), ceci augmentant encore la pression sur les approvisionnements de la filière contreplaqué. Une mise à jour des connaissances sur ces phénomènes doit également être réalisée.

Description des prestations du CNP :

Les industriels représentés par l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué souhaiteraient pouvoir profiter de l'expérience et de la connaissance acquises par le CNP et, dans le cadre de la dynamique de promotion et d'extension de la Charte Merci le Peuplier à tout le territoire français à venir, pour réaliser la mise à jour quantitative et des données "export" de cette étude – que le CNP avait d'ailleurs conduite en 2015-2016.

Le CNP rendra compte de ses travaux auprès du comité de pilotage mis en place par l'UIPC, Sabine Boury, Déléguée Générale de l'UIPC, étant chef du projet « Mise à jour quantitative de l'étude *Sécurisation des approvisionnements en peuplier : étude prospective de la ressource française* ».

=====
=====
=====